

Ressources budgétaires pour 2006 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant des tarifs, taxes et droits correspondant aux prestations assurées par la Ville de Besançon dans divers domaines et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2006.

I - Droits de place

A. Foires et marchés

Les tarifs proposés différencient les marchés équipés en alimentation électrique et les marchés non équipés à ce jour.

La commission paritaire des foires et marchés a proposé d'appliquer un pourcentage d'augmentation supplémentaire à l'ensemble des tarifs Foires et Marchés. Cette recette supplémentaire permettra d'assurer une animation dédiée à ce secteur d'activité. Le pourcentage d'augmentation proposé est de 1 %.

Si cette proposition est validée par le Conseil Municipal, les tarifs applicables sont les suivants :

Tarifs de base	2005	Propositions 2006	% augm.
A - Marchés sans alimentation électrique (Epoisses, Ile de France, Beauquier, Place de la Liberté, La Grette, Foire mensuelle) <i>Maraîchers, revendeurs détaillants, «petits paniers», autres commerçants, brocanteurs, fripiers artisans, démonstrateurs</i> le mètre linéaire par demi-journée le mètre linéaire par jour abonnement mensuel (2 demi-journées sur 4 semaines) Abonnement trimestriel : création du tarif (remise 20%) Le mètre linéaire par demi-journée Le mètre linéaire par journée Abonnement annuel Foire Mensuelle	 0,78 € 1,44 € 6,10 €	 0,80 € 1,47 € 6,25 € 7,68 € 14,12 € 14,12 €	 2,50 % dont 1% pour animation des marchés
B - Marchés équipés d'alimentation électrique (Révolution, Tilleuls, Cassin et Jouffroy) le mètre linéaire par demi-journée le mètre linéaire par jour abonnement mensuel / 2 demi-journées sur 4 semaines		0,81 € 1,49 € 6,34 €	4,00 % dont 1% pour l'animation des marchés
Abonnement trimestriel (remise 20 %) : Le mètre linéaire par demi-journée Le mètre linéaire par jour		7,78 € 14,31 €	
C - Dimanches et jours fériés Tarifs doublés			
D - Vente de fleurs Toussaint le mètre linéaire	6,75 €	6,85 €	1,50
E - Vente de sapins Prix emplacement de 13 m ² par jour Forfait emplacement de 13 m ² - pour la période de vente	16,60 € 82,75 €	16,85 € 84,00 €	 1,50

Les abonnements sont payables d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

B. Marché Beaux-Arts

Les tarifs 2002-2003 ont été maintenus en 2004 et en 2005. L'augmentation initialement prévue pour 2004 sera appliquée pour 2006 (pas d'augmentation pour le parking et la réserve). Le paiement s'effectuera de préférence par prélèvement mensuel.

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
		€	N°	€	N°	€	€
A1 + A2	65,63 m ²	1 250,91	15-17	137,20	16-17	60,98	1449,09
A3	27,37 m ²	521,67	38	68,60	30	30,49	620,76
A4	23,91 m ²	455,72	4	68,60	23	30,49	554,81
B1	21,76 m ²	414,75	18	68,60	35	30,49	470,96
B2 + B4	33,34 m ²	635,46	42-43	137,20	42-43	60,98	768,64
B3	21,76 m ²	414,75	11	68,60	19	30,49	470,96
C1	16,67 m ²	317,73	41	68,60	9	30,49	384,32
C2	16,67 m ²	317,73	28	68,60	22	30,49	384,32
C3	16,67 m ²	317,73	16	68,60	5	30,49	384,32
C4	16,67 m ²	317,73	30	68,60	2	30,49	384,32
D1+D3	33,34 m ²	635,46	26-27	137,20	39-40	60,98	768,64
D2+D4	33,34 m ²	635,46	3-9	137,20	29-18	60,98	768,64
E1+E2	35,70 m ²	680,44	22-24	137,20	36-37	60,98	808,81
F1+F3	33,34 m ²	635,46	31-32	137,20	33-34	60,98	768,64
F2	16,67 m ²	317,73	34	68,60	10	30,49	384,32
F4	16,67 m ²	317,73	29	68,60	3	30,49	384,32
G1	16,67 m ²	317,73	14	68,60	11	30,49	384,32
G2	16,67 m ²	317,73	19	68,60	1	30,49	384,32
G3	16,67 m ²	317,73	25	68,60	4	30,49	384,32
G4	16,67 m ²	317,73	8	68,60	15	30,95	384,32
H1+H3	33,34 m ²	635,46	1-2	137,20	13-14	60,98	768,64

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
		€	N°	€	N°	€	€
H2	16,67 m ²	317,73	33	68,60	12	30,49	384,32
H4	16,67 m ²	317,73	23	68,60	8	30,49	384,32
I1	17,41 m ²	331,83	5	68,60	38	30,49	396,92
I2	17,41 m ²	331,83	7	68,60	24	30,49	396,92
J1+J2	25,89 m ²	493,46	35-39	137,20	28-41	60,98	641,82
J3	8,26 m ²	157,44	10	68,60	25	30,49	241,18
K1+K2	29,40 m ²	560,36	40-6	137,20	6-7	60,98	701,57
L1	23,65 m ²	450,77	12	68,60	26	30,49	503,14
L2	22,50 m ²	428,85	13	68,60	27	30,49	483,56
M1+M2	27,88 m ²	531,39	36-37	137,20	31-32	60,98	675,70
N1+N2	24,60 m ²	468,88	20-21	137,20	20-21	60,98	619,87

C. Manifestations publicitaires

	2005	Propositions 2006	% augm.
par emplacement (12 m ² et plus) par véhicule et par jour	32,80 €	33,30 €	1,50
par emplacement (moins de 12 m ²) par véhicule et par jour	16,15 €	16,40 €	

D. Expositions de véhicules d'occasion et de caravanes

	2005	Propositions 2006	% augm.
par véhicule et par jour	3,80 €	3,85 €	1,50
Autres expositions : le m ² par jour	0,67 €	0,68 €	1,50

E. Fêtes foraines

	2005	Propositions 2006	% augm.
<i>a) Fêtes de quartier (8 jours)</i>			
- jusqu'à 200 m ² - le m ²	0,97 €	0,98 €	
- de 200 à 400 m ² - le m ²	0,69 €	0,70 €	
- au-dessus de 400 m ² - le m ²	0,61 €	0,62 €	1,50
- Remorques	1,86 €	1,89 €	
* Place des Tilleuls : + 1,5 % sur les tarifs pour l'alimentation électrique			
* Tarifs doublés dans les secteurs définis p. 5 (zone piétonne et semi piétonne et sites aménagés)			
<i>b) Fêtes de Pâques (15 jours - 3 dimanches)</i>			
jusqu'à 200 m ² - le m ²	2,03 €	2,06 €	
de 200 à 400 m ² - le m ²	1,32 €	1,34 €	1,50
au-dessus de 400 m ² - le m ²	1,15 €	1,17 €	
Remorques	3,80 €	3,86 €	
<i>c) Caravanes</i>			
Droit de stationnement caravane par jour sur les fêtes foraines organisées par la Ville de Besançon (nouveau tarif)		3,00 €	
Droit de stationnement caravane par jour, pour les autres manifestations (nouveau tarif)		4,50 €	

F. Cirques

	2005	Propositions 2006	% augm.
Forfait par jour Grand Cirque (> 400 m ²)	457,00 €	464,00 €	1,50
Forfait par jour Petit Cirque (< 400 m ²) et théâtre marionnettes	101,50 €	103,00 €	1,50
Forfait nettoyage cirque sans ménagerie	1 015,00 €	1 000,00 €	- 1,50
Forfait nettoyage cirque avec ménagerie	1 523,00 €	1 500,00 €	- 1,50

G. Échoppes mobiles - Droits mensuels

	2005	Propositions 2006	% augm.
<i>a) Produits non transformés (fleurs, fruits, légumes)</i>	51,50 €	52,30 €	1,55
<i>b) Produits artisanaux (bibelots, objets d'art)</i>	65,50 €	66,50 €	1,50
<i>c) Marrons chauds</i>	89,50 €	91,00 €	1,67
<i>d) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez, glaces et produits apparentés, etc.)</i>	89,50 €	91,00 €	
* tarifs doublés en zone piétonne et sites aménagés			

H. Artisans

	2005	Propositions 2006	% augm.
Stationnement voies piétonnes			
- prix par jour	19,90 €	20,00 €	0,50
- prix par demi-journée	10,30 €	10,50 €	1,94
Carnet stationnement	29,50 €	30,00 €	1,69

* gratuité du stationnement pour les véhicules des entreprises travaillant pour le compte de la Ville de Besançon.

I. Taxis - Droits de stationnement

	2005	Propositions 2006	% augm.
Redevance mensuelle	34,90 €	35,50 €	1,72

II - Fourrière à animaux

	2005	Propositions 2006	% augm.
Pension journalière chiens	6,05 €	6,15 €	1,65
Pension journalière chats	3,10 €	3,15 €	1,61
Frais de capture	41,20 €	41,80 €	1,46

III - Atelier de distillation

	2005	Propositions 2006	% augm.
Location journée pour résidents à Besançon	24,20 €	24,60 €	1,65
Location journée pour non-résidents à Besançon	40,00 €	40,60 €	1,50
Forfait nettoyage	62,00 €	63,00 €	1,61

IV - Autorisations de voirie

Tableau A

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2005	Propositions 2006	% augm.
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	an	10,15 €	10,30 €	1,50
2	Porte menus	u	an	10,15 €	10,30 €	1,50
3	Appareil de distribution automatique	u	an	58,50 €	59,40 €	1,50
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	an	11,80 €	12,00 €	1,69
5	Terrasse couverte	m ²	an	50,65 €	51,40 €	1,48
6	Étalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	an	46,40 €	47,10 €	1,51
7	Enseignes provisoires (calicot) - Emplacement spécifique sur le domaine public	m ²	semaine	11,30 €	11,50 €	1,77
8	Enseignes provisoires (calicot) sur un bâtiment, parallèle à la façade	m ²	semaine	5,85 €	5,95 €	1,71
9	Pré enseignes (panneaux réclame signalant un commerce en fond de cour)	u	an	10,15 €	10,30 €	1,48
10	Autres autorisations (correspondant au droit minimum)	u	an	59,00 €	60,00 €	1,69
11	Autres autorisations ponctuelles	u	jour	59,00 €	60,00 €	1,69
12	Autorisations (enseignes, alignements divers)	u		59,00 €	60,00 €	1,69
13	Dépose affichettes : droit minimum par dizaine supplémentaire	1 à 10 10	par dépose	66,40 € 33,30 €	67,40 € 33,80 €	1,51 1,50

Droit minimum : 60 €

Modalités d'application concernant le paragraphe E et le tableau A

Article 1^{er} : Les tarifs sont doublés en zone piétonnière et semi piétonnière et dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

- Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Bibliothèque,
- Rue Bersot entre les rues Granges et Alsace,
- Place du Huit Septembre,
- Place Pasteur, rue Pasteur,
- Rue des Granges,
- Rue de la République (de la rue des Granges à la Place du 8 septembre),
- Pourtour du Centre Saint-Pierre,

- Rue Luc Breton,
- Rue Mairet,
- Rue Claude Pouillet,
- Rue Paris,
- Rue Jean Petit,
- Rue Courbet,
- Rue des Boucheries,
- Place Jouffroy d'Abbans,
- Rue Battant (de la Place Jouffroy à la rue Champrond),
- Place Marulaz,
- Rue Victor Hugo,
- Faubourg Rivotte (secteur aménagé),
- Promenade Granvelle,
- Square Sarrail,
- Parc Micaud / Les jardins du Casino,
- Place Jean Gigoux,

ainsi que les terrasses situées sur des emplacements de stationnement payant.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation sera de :

60 € (+ 1,69 %) hors zone piétonnière ou semi piétonnière,

120 € (+ 1,69 %) en zone piétonnière ou semi piétonnière.

Article 3 : Le droit des autorisations mentionnées au tableau A sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Une réduction pourra être accordée aux commerçants titulaires d'une autorisation de voirie (terrasse, panneau, étalages...), si des travaux sont réalisés au droit de leur établissement ou situés à proximité mais ayant une conséquence directe et immédiate sur l'activité du commerce. Pour bénéficier d'une telle réduction, les travaux devront durer au moins 20 jours calendaires consécutifs. Lorsque ce critère préalable sera rempli, une réduction d'un douzième des droits dus pour l'année pourra être accordée, par période de 30 jours calendaires.

La réduction sera donc appliquée selon le tableau suivant :

Période de travaux	Réduction sur le tarif annuel
Entre 20 et 30 jours	1/12 des droits dus
Entre 31 et 60 jours	2/12 des droits dus
Entre 61 et 90 jours	3/12 des droits dus
Une progression identique est retenue pour les périodes suivantes	

Les réductions sont appliquées sans pour autant dépasser le seuil du droit minimum défini précédemment.

A titre exceptionnel, le doublement des droits dus pour l'année 2005 pour les secteurs de la rue des Granges et du Faubourg Rivotte concernés par les travaux de voirie est reporté à l'année 2006. Pour les titulaires d'autorisation du faubourg Rivotte, non concernés par ce doublement des droits, les principes précédents de réduction exceptionnelle liée aux travaux de voirie seront appliqués au titre des droits dus pour l'année 2005, toujours dans la limite du droit minimum.

Tableau B - Permis de stationnement

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2005	Propositions 2006	% augm.
1	Occupation temporaire du sol par : Des matériaux de construction Échafaudages Emprise de chantier Benches Camion nacelle, béton, pompe grue, etc.	m ²	semaine	1,30 €	1,35 €	3,84
1 bis	Plus-value pour occupation sur stationnement payant	m ²	semaine	1,95 €	2,00 €	2,56
2	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	m	semaine	0,32 €	0,32 €	0,00
3	Accès entrée charretière	u	u	59,00 €	60,00 €	1,69
4	Autres permis de stationnement	u	u	59,00 €	60,00 €	1,69

Tableau C - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2005	Propositions 2006	% augm.
1	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m ²	an	11,50 €	11,70 €	1,74
2	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	m	an	11,50 €	11,70 €	1,74
3	Occupation extraordinaire du sous-sol par une galerie technique	m ³	an	24,00 €	24,00 €	0,00
4	Ouvrage extraordinaire en surplomb du domaine public	m ²	an	93,00 €	94,00 €	1,07
5	Miroir	u	an	66,00 €	67,00 €	1,52
6	Accès station service	u	an	59,00 €	60,00 €	1,69

Modalités d'application concernant les tableaux B et C

Article 1^{er} : En zone piétonnière et semi-piétonnière ainsi que dans les sites particuliers aménagés par la Ville, définis ci-dessous :

Centre-ville : Grande Rue entre les rues des Boucheries et de la Préfecture, rue Bersot entre les rues des Granges et Proudhon, Place du Huit Septembre, Place Pasteur, rue Pasteur entre la place Pasteur et la rue Zola, place Marulaz, rue de la République et rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, rue des Boucheries, rue des Granges entre la place de la Révolution et la rue de la République, rue Battant entre la place Jouffroy et la rue Champrond, rue Courbet, rue Claude Pouillet, faubourg Rivotte, rue Jean Petit entre les rues Courbet et Goudimel, rue Pâris.

Planoise : rue Marc Bloch, rue André Malraux, place René Cassin, rue André Boulloche, avenue du Parc, square Van Gogh, rue Picasso, place de l'Europe, rue Léonard de Vinci, rue Albrecht Dürer, rue Henri Matisse, rue Gauguin, rue Goya, rue Rembrandt, rue Renoir, rue Pierre Rubens, rue Jules Gauthier, rue Charles de Montalembert, rue Bonnefoy : **les prix du tableau B (sauf 1 bis), du tableau C (articles 1, 2) sont doublés.**

Article 2 : Le droit minimum perçu par permission sera de :

60 € (+ 1,69 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,

120 € (+ 1,69 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Gratuité du stationnement pour un véhicule, en secteur payant, dès lors qu'il aura été délivré un permis de stationnement payant et pour un emplacement.

Article 4 : Le premier droit des permissions de voirie du tableau C, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum.

Article 5 : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façades, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m² de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures seront comptées comme surface pleine.

Article 6 : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

Article 7 : Exonération de droit :

* Pour la mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.

* Pour les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.

* Pour les éléments architecturaux des bâtiments et les balcons.

* Pour les projets visant l'intérêt public ou favorisant des négociations en vue de cet intérêt.

Article 8 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2005.

Enlèvement de graffiti

1) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti

Tarifs dégressifs par tranches :

. Tranche de 0 à 125 m² : 2,40 €/m² (identique à 2005)

. Tranche > 125 m² : 1,15 €/m² (identique à 2005)

2) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti

- Gratuit.

3) la facturation au forfait horaire hors contrat

- Tarif : 91,50 € TTC/heure (identique à 2005).

Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif : caution de 46 € (identique à 2005).

2) Délivrance de télécommandes

Tarif : caution de 46 € (identique à 2005).

3) Prêt de panneaux

Tarif : caution de 76 € (identique à 2005).

WC publics semi-automatiques

Gratuité.

Forfait d'intervention sur voirie

Tarif : 75 € (identique à 2005).

Ce tarif concerne le déplacement de personnel sur différents sites de la ville pour le compte de tiers (évaluation de préjudice suite à accidents, assurances, et interventions suite à accidents...).

Forfait comptage sur voirie

Tarif : 10 €/demande (identique à 2005).

Ce tarif concerne la fourniture de données de comptages annuels de véhicules sur diverses voies de la commune.

V - Stationnement**A. Stationnement payant sur voirie**

	Tarifs 2005	Propositions tarifs 2006
Secteur rouge	1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 15 mn pour les détenteurs de la carte Ville	1,00 € par 45 mn fractionnables par tranche de 7,5 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 1 heure 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 15 mn pour les détenteurs de la carte Ville
Secteur bleu	1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures Tarif résident* : 1,50 € pour 24 heures	1,00 € par heure fractionnable par tranche de 10 mn Minimum de perception : 0,50 € Durée maximale autorisée : 3 heures Tarif résident * : 1,50 € pour 24 h - 7 € pour 7 jours

* Résident : habitant des quartiers Boucle, Battant (délimité par le Conseil de Quartier) et Chaprais (délimité par les rues Chopard, boulevard Diderot, rue des Fontenottes et la voie ferrée).

B. Parkings - Tarifs horaires*a) Parking Mairie et parkings Marché Beaux-Arts et Cusenier*

	Tarifs 2005	Propositions tarifs 2006
Tarif horaire (TTC)	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h 20 premières minutes gratuites la 1 ^{ère} heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due	Du lundi au samedi : de 9 h à 19 h 20 premières minutes gratuites la 1 ^{ère} heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due
	Tous les jours : de 19 h à 9 h Forfait : 1 € la nuit	Tous les jours : de 19 h à 9 h Forfait : 1 € la nuit
	Dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h : gratuit De 13 heures à 19 heures : 20 premières minutes gratuites 0,50 € par heure Toute heure commencée est due	Dimanches et jours fériés : de 9 h à 13 h : gratuit 20 premières minutes gratuites 0,50 € par heure Toute heure commencée est due

b) Parkings Saint-Paul, Petit Chamars

	Tarifs 2005	Propositions tarifs 2006
Tarif horaire (TTC)	Du lundi au samedi : De 9 heures à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 20 premières minutes gratuites la 1 ^{ère} heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due De 12 h à 13 h 30 et de 19 h à 9 h : gratuit Dimanches et jours fériés : gratuit	Du lundi au samedi : De 9 heures à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 20 premières minutes gratuites la 1 ^{ère} heure : 1 € Les 1/2 heures suivantes : 0,50 € Toute 1/2 heure commencée est due De 12 h à 13 h 30 et de 19 h à 9 h : gratuit Dimanches et jours fériés : gratuit

C. Parkings - Abonnements*a) Parkings Mairie et Marché Beaux-Arts (tarifs TTC)*

Types d'abonnement	2005			2006						Conditions
	Mois	Trimest	Année	Mois	% augm	Trimest	% augm	Année	% augm	
Résident nuit *	30,50 €	87,00 €	305,00 €	31,00 €	1,60	88,00 €	1,15	320,00 €	4,92	Abonnement valable de 17h à 9h du lundi au vendredi et 24/24 samedis, dimanches et jours fériés
Résident permanent *	58,00 €	168,00 €	564,50 €	60,00 €	3,45	170,00 €	1,19	600,00 €	6,29	Abonnement valable 24/24 tous les jours
Affaire 5 jours	58,00 €	168,00 €	564,50 €	60,00 €	3,45	175,00 €	4,17	600,00 €	6,29	} Du lundi au } vendredi ou du } mardi au samedi } Abonnements } valables de 7h à } 20h sur les jours } déterminés
Affaire 6 jours	74,00 €	214,50 €	720,50 €	75,00 €	1,35	220,00 €	2,56	750,00 €	4,09	
Affaire permanent	102,50 €	285,50 €	976,00 €	105,00 €	2,44	295,00 €	3,67	995,00 €	1,95	Abonnement valable 24/24 tous les jours

* Le tarif résident est réservé aux Bisontins habitant les quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier).

b) Parkings Mairie et Marché Beaux-Arts pour les motos

Abonnement permanent à tarif unique : 20 € par mois TTC.

c) Parkings Saint-Paul et Petit Chamars (tarifs TTC)

Types d'abonnement	2005			2006						Conditions
	Mois	Trimest.	Année	Mois	% augm	Trimest.	% augm	Année	% augm	
Résident permanent *	37,00 €	91,50 €	351,50 €	37,50 €	1,35	93,00 €	1,63	358,00 €	1,99	Abonnement permanent valable 24/24 tous les jours
Affaire 6 jours	40,00 €	107,00 €	396,50 €	41,00 €	2,50	110,00 €	2,80	405,00 €	2,14	Abonnement valable de 7h à 20h du lundi au samedi

* Le tarif résident est réservé aux Bisontins des quartiers Boucle et Battant (délimitation des conseils de quartier).

d) Parking Isenbart (tarifs HT)

Types d'abonnement	2005			2006						Conditions
	Mois	Trimest.	Année	Mois	% augm	Trimest.	% augm	Année	% augm	
Résident permanent *	30,00 €	80,00 €	300,00 €	30,00 €	-	80,00 €	-	300,00 €	-	Abonnement permanent valable 24/24 tous les jours
Affaire 6 jours	40,00 €	107,00 €	396,50 €	41,00 €	2,50	110,00 €	2,80	405,00 €	2,14	Abonnement valable de 7h à 20h du lundi au samedi

* le tarif résident est réservé aux Bisontins des quartiers Battant (délimitation des conseils de quartier) et Chaprais (délimitation par les rues Chopard, boulevard Diderot, rue des Fontenottes et la voie ferrée).

e) Autres tarifs

▪ forfaits applicables pour les congressistes, associations, entreprises et comités à l'occasion des manifestations (tarifs identiques à 2005) :

	Mairie Marché Beaux-Arts Cusenier	Saint-Paul Petit Chamars et Isenbart
Forfait 1 semaine	18,00 €	14,00 €
Forfait 2 semaines	28,00 €	23,00 €
Forfait 3 semaines	36,00 €	30,00 €
Tarif à la journée	3,50 €	2,00 €

▪ Tarif préférentiel aux parcs Mairie et parking Petit Chamars pour les parents des enfants hospitalisés aux services Réanimation ou Grands Prématurés de la Mère et l'Enfant (gestion par l'Association Réa...gir).

⇒ Quota de 300 tarifs préférentiels par an

⇒ 10 € valable 7 jours - 24h/24 aux parcs Mairie et parking Petit Chamars.

▪ Forfait parents d'élèves aux parcs Mairie et Parking Petit Chamars :

⇒ 50 % du tarif horaire,

⇒ 170 heures de stationnement pour un montant de 85 € utilisables de 7 h à 10 h et de 11 h à 14 h et de 16 h à 19 h.

D. Tarifs divers

	Tarifs 2005	Propositions 2006	% augm-
Forfait artisans par jour et par place	4,00 €	4,00 €	0
Ticket perdu ou carte détériorée	8,00 €	8,00 €	0
Carte résident perdue	-	10,00 €	nouveau
Caution carte parking	15,50 €	15,50 €	0
Parking Saint-Etienne (Citadelle) - Stationnement payant lors de la mise en place de la navette de bus gratuite en été - Par jour et par place	2,00 €	2,00 €	0

E. Frais de fourrière

	Tarifs 2005	Propositions 2006	% augm
Voiture particulière < 3,5 t			
Frais d'enlèvement	87,00 €	89,00 €	2,30
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	4,60 €	4,60 €	0
Jour de garde supplémentaire dans le cadre d'une enquête judiciaire	3,20 €	3,20 €	0
Opération préalable	15,30 €	15,20 €	- 0,65 *
Restitution sur place	87,00 €	89,00 €	2,30
Intervention sauvegarde des véhicules (inondation, véhicules volés, ...)	53,50 €	53,50 €	0
Jour de garde pour véhicules sauvés des eaux, volés ou brûlés - à compter du 11 ^{ème} jour	4,60 €	4,60 €	0
Poids lourds > 3,5 t			
Frais d'enlèvement	122,00 €	122,00 €	0
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	9,20 €	9,20 €	0
Opération préalable	22,90 €	22,90 €	0
Restitution sur place	122,00 €	122,00 €	0
Autres véhicules			
Frais d'enlèvement	45,80 €	45,70 €	- 0,22 *
Jour de garde supplémentaire par période de 24 h	3,10 €	3,00 €	- 3,22 *
Opération préalable	7,70 €	7,60 €	- 1,30 *
Restitution sur place	45,80 €	45,80 €	0

* Tarifs encadrés : mise en conformité

Frais d'expertise (véhicules présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 61 € (identique à 2005).

Frais d'expertise (cyclomoteurs présents depuis plus de 3 jours à la fourrière) : 30,50 € (identique à 2005).

VI - Tarifs de location pour les pylônes et antennes implantés sur le territoire communal

Tarif de base de référence : 6 000 € nets (*) (identique à 2005).

Tarif pour radios associatives et associations : 600 € nets (*) (identique à 2005).

Tarif pour les antennes de téléphonie mobile : 7 500 € HT (nouveau)

(*) Ces tarifs seront appliqués progressivement à échéance des contrats en cours.

VII - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Une hausse moyenne de 1,42 % est proposée pour les tarifs concernant les concessions, taxes d'inhumation et la taxe de crémation.

Concessions : droits et taxes	Concessions		Taxe d'inhumation		
	Durée et type de concession	2005	Propositions 2006	2005	Propositions 2006
PLEINE TERRE :					
• 15 ans	204,00 €	207,00 €	59,10 €	60,00 €	
• 30 ans	372,00 €	377,00 €	86,60 €	87,90 €	
• 50 ans	744,00 €	755,00 €	86,60 €	87,90 €	
• perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concession nouvelle)			150,20 €	152,00 €	
CAVEAUX :					
1) Terrain					
• 30 ans	465,00 €	472,00 €	173,50 €	176,00 €	
• 50 ans	930,00 €	944,00 €	173,50 €	176,00 €	
• perpétuelle	6 070,00 €	6 150,00 €	296,00 €	300,00 €	
2) Caveaux préédifiés du Cimetière de Saint-Claude :					
• 2/3 places	1 300,00 €	1 320,00 €			
• 4 places	1 450,00 €	1 490,00 €			
• 6 places	1 650,00 €	1 675,00 €			
Jardin d'urnes 30 ans :					
1) terrain	186,00 €	189,00 €	35,80 €	36,30 €	
2) terrain + caveau	523,00 €	530,00 €	35,80 €	36,30 €	
Jardin d'urnes 50 ans :					
1) Terrain	465,00 €	472,00 €	35,80 €	36,30 €	
2) Terrain + caveau	802,00 €	815,00 €	35,80 €	36,30 €	
• Columbarium de Saint-Ferjeux	225,00 €	228,00 €	35,80 €	36,30 €	
• Columbarium de Saint-Claude :					
pour les 5 premières années	566,00 €	574,00 €	35,80 €	36,30 €	
renouvellement pour 5 ans	343,00 €	348,00 €	35,80 €	36,30 €	

Concessions : droits et taxes	Concessions		Taxe d'inhumation	
	Durée et type de concession	2005	Propositions 2006	2005
• Droit de séjour au dépositaire du 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour à partir du 16 ^{ème} jour, par journée	gratuit	gratuit		
• Terrain non concédé	5,75 €	5,80 €	59,10 €	60,00 €

Vacations de police pour les opérations funéraires : 14,70 €/vacation (identique à 2005).

Taxes de crémation : 36,30 € (+ 1,40 %).

Crématorium

Le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium prévoit l'actualisation des tarifs à l'issue de chaque année de fonctionnement du nouveau contrat d'affermage, soit à compter du 1^{er} février 2006. Les propositions de tarifs du délégataire doivent être adressées à la Ville en décembre et seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal en janvier 2006.

VIII - Hygiène

Désinfection et désinsectisation

	2005	Propositions 2006	% augmentation
<i>Désinfection au poste</i> étuve complète	10,44 €	10,59 €	
<i>Transport des objets à désinfecter</i> moins de 5 km	7,82 €	7,93 €	
plus de 5 km	10,43 €	10,58 €	
<i>Désinfection ou désinsectisation à domicile</i>			1,45 %
F1	24,46 €	24,82 €	d'augmentation
F2	28,68 €	29,11 €	moyenne
F3	32,11 €	32,59 €	pour
F4	38,79 €	39,37 €	l'ensemble
F5	42,28 €	42,91 €	des tarifs
F6 et plus	47,28 €	47,98 €	
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	18,59 €	18,86 €	
Immeuble (par logement) ou collectivité	13,69 €	13,89 €	
Foyer-logement (par logement)	1,80 €	1,82 €	

	2005	Propositions 2006	% augmentation
<i>Dératisation</i>			
Raticide, le kg (blé empoisonné)	6,84 €	6,94 €	1,45 % d'augmentation moyenne pour l'ensemble des tarifs
Raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	12,55 €	12,73 €	
Souricide, le kg	15,17 €	15,39 €	
Forfait déplacement + intervention	17,28 €	17,53 €	
<i>Divers</i>			
Test fumigène	11,74 €	11,91 €	

IX - Installations sportives

A. Complexe sportif municipal Léo Lagrange

	2005	Propositions 2006	% augmentation
Stade Honneur droit fixe de location	130,00 €	132,00 €	1,54
droit proportionnel pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale droit supplémentaire pour manifestation nocturne (tarif unique)	487,00 €	495,00 €	1,64

B. Location du Palais des Sports

	2005	Propositions 2006	% augmentation
Salle Honneur <i>Tarif 1</i> Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération			
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	155,00 €	200,00 €	29,03
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	275,00 €	350,00 €	27,27
<i>Tarif 2</i> Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball, ...) : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 4 000 €	945,00 €	1 250,00 €	32,27
<i>Tarif 2 bis</i> Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles	685,00 €	900,00 €	31,38

	2005	Propositions 2006	% augmentation
Tarif 3			
Scolaires, universitaires et militaires pour finales et matches importants			
Forfait	170,00 €	220,00 €	29,41
Tarif 4			
Manifestations non sportives à caractère commercial			
Plein tarif			
Tarif préférentiel (accordé sur décision du Maire)	6 500,00 €	8 500,00 €	30,77
Caution du montant de la location	2 490,00 €	3 250,00 €	30,52
Entraînement			
Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)			
Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon	112,00 €	145,00 €	29,46
Buvette étage 1 : utilisation spécifique			
1 journée (jusqu'à 22 h)			
½ journée		150,00 €	création
Caution du montant de la location		100,00 €	création
Salle convivialité rez-de-chaussée			
1 journée (jusqu'à 22 h)			
½ journée		300,00 €	création
Soirée		200,00 €	création
Caution du montant de la location		600,00 €	création
Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Ville de Besançon se réserve le droit de fixer le tarif en tenant compte du but des organisateurs et de la qualité du spectacle			

C. Installations sportives municipales

	2005	Propositions 2006	% augm.
Clubs de Besançon			
Clubs extérieurs à Besançon, Ligues, Fédérations, Scolaires et Universitaires :			
- salles de réunions : une journée	90,00 €	92,00 €	2,22
- salles de réunions : une demi-journée	46,00 €	47,00 €	2,17
- gymnases : redevance horaire	29,50 €	30,00 €	1,69
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	46,80 €	47,50 €	1,49
- terrains stabilisés : redevance horaire	11,80 €	12,00 €	1,69
- terrain synthétique : redevance horaire	25,50 €	26,00 €	1,96
- plateau EPS : redevance horaire	6,90 €	7,00 €	1,45

X - Salles gérées par la Direction de la Politique de la Ville et de l'Animation

Salles de réunions	2005		Propositions 2006			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augm.	Tarif associatif	% augm.
Salles des Maisons de Quartiers municipales						
- la journée	93,00 €	46,50 €	93,00 €	0	46,50 €	0
- la demi-journée	55,50 €	28,00 €	55,50 €	0	28,00 €	0
Forfait nettoyage	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0	15,00 €	0

La gratuité des salles des Maisons de Quartier Municipales peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint pour les manifestations ou associations dont l'objet rentre dans le cadre de l'animation des quartiers et/ou des projets de quartiers concernés.

XI - Salles gérées par la Direction Vie Associative

Salles associatives	2005		Propositions 2006			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% augm.	Tarif associatif	% augm.
Salles de réunions						
1. Grandes salles (300 places et plus)						
Battant - Malcombe						
pour une journée	350,80 €	171,00 €	356,00 €	1,48	173,00 €	1,17
pour une demi-journée	258,00 €	128,00 €	262,00 €	1,55	130,00 €	1,56
participation entretien (en cas de gratuité)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	-	50,00 €	-
Caution salle Battant (pour utilisation matériel scénique) : 335 €						
2. Salles moyennes						
Maison de Quartier Ile de France (salle Mandela et petite salle) - Centre 1901 (Les Fougères) - Fort de Bregille (Salle du Manège - Salle du Fort)						
Centre Pierre Mendes-France (3 salles) - Rue Berlioz (1 salle) / Rue Viancin / 17, rue Haag (1 salle) / Les Quatre Vents (1 salle), rue Violet (2 salles)						
pour une journée	96,00 €	47,70 €	97,50 €	1,56	48,00 €	0,62
pour une demi-journée	57,30 €	28,90 €	58,20 €	1,57	29,00 €	0,34
participation entretien (en cas de gratuité)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	-	15,00 €	-
Salles d'expositions						
Ancienne Poste (tarif à la journée)	79,20 €	39,60 €	80,40 €	1,51	40,00 €	1,01
participation entretien (en cas de gratuité) :						
- occupation de 1 à 3 jours			15,00 €	nouveau	15,00 €	nouveau
- occupation de 4 à 7 jours			35,00 €	nouveau	35,00 €	nouveau
Salle des Fêtes, soirées dansantes						
Bregille - Fort ou salle du Manège						
1 jour	350,00 €	223,00 €	355,20 €	1,48	226,00 €	1,34
la journée supplémentaire	173,00 €	111,50 €	175,60 €	1,50	113,00 €	1,34
participation entretien (en cas de gratuité)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	-	50,00 €	-
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin - par heure	130,00 €	130,00 €	130,00 €	-	130,00 €	-
Caution : Identique au montant de la location pratiquée, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants.						
Malcombe						
utilisation samedi ou veille de jour férié	685,00 €	395,00 €	695,00 €	1,45	401,00 €	1,51
utilisation un autre jour	600,00 €	342,00 €	609,00 €	1,50	347,00 €	1,46
participation entretien	50,00 €	-	50,00 €	-	50,00 €	-
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante) - Par heure	130,00 €	130,00 €	130,00 €	-	130,00 €	-
Caution : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants						

La gratuité de location des salles associatives peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint délégué pour :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que les associations regroupant les agents de la Ville de Besançon,
- les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives,
- les manifestations organisées par des associations non subventionnées par la Ville de Besançon.

Kursaal

1. Grande salle et Petit Kursaal

	2005		Propositions 2006			
	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	% aug-ment.	Tarif associatif	% aug-ment.
Grand Kursaal - par heure d'immobilisation	96,00 €	47,90 €	97,50 €	1,56	48,60 €	1,46
Petit Kursaal - par heure d'immobilisation	79,50 €	47,90 €	80,70 €	1,51	48,60 €	1,46
Cuisine - forfait	239,00 €		243,00 €	1,67		
En sus des heures d'immobilisation : Forfait aménagement/rangement/entretien par les agents du Kursaal : maximum 4 heures du tarif horaire correspondant						
Caution : identique au prix de location pratiqué, elle ne sera demandée que pour les manifestations susceptibles de présenter des risques : spectacles (y compris sportifs), soirées dansantes, repas et repas dansants						

2. Salles Pellegrin, Thevenot, Bidault, Foyer de la Danse

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures			Immobilisation de la salle pendant 10 heures		
	2005	Propos. 2006	% augm.	2005	Propos. 2006	% augm.
Amélie Pellegrin	17,50 €	17,70 €	1,14	33,00 €	33,50 €	1,52
Marcel Thevenot	20,80 €	21,10 €	1,44	40,50 €	41,00 €	1,23
Robert Bidault	25,50 €	25,90 €	1,57	52,00 €	52,70 €	1,35
Foyer de la Danse	36,00 €	36,50 €	1,39	72,00 €	73,00 €	1,39
École Ory (nom provisoire)	32,00 €	32,50 €	1,56	67,00 €	68,00 €	1,49

3. Salles Proudhon, Colard, Risset

Salles	Immobilisation de la salle pendant 5 heures						Immobilisation de la salle pendant 10 heures					
	Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif		
	2005	Propos. 2006	% augm	2005	Propos. 2006	% augm	2005	Propos. 2006	% augm	2005	Propos. 2006	% augm
Salle Colard / Salle Risset - réunions, conférences, réceptions, colloques, congrès	127,00 €	129,00 €	1,57	75,50 €	76,60 €	1,46	168,00 €	170,50 €	1,49	100,00 €	101,50 €	1,50
- expositions							135,00 €	137,00 €	1,48	68,00 €	69,00 €	1,47
Salle Proudhon - réunions, conférences, congrès, colloques, réceptions	169,00 €	171,50 €	1,48	101,50 €	103,00 €	1,48	253,00 €	256,60 €	1,42	142,50 €	144,50 €	1,40
- expositions, bourses, salons, animations							185,50 €	188,20 €	1,46	90,30 €	91,60 €	1,44
- spectacles, repas							303,00 €	307,50 €	1,49	224,00 €	227,30 €	1,47
- au-delà de 10 heures							408,00 €	414,00 €	1,47	326,50 €	331,20 €	1,44
Caution : identique au prix de location												

4. Colloques, congrès, séminaires

a) Utilisation de toutes les salles du Kursaal (grande salle + petit Kursaal + salle Colard + salle Proudhon + salle Risset + salle Pellegrin + salle Thevenot + salle Bidault + Foyer de la Danse), soit 9 salles (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2005	Propos. 2006		2005	Propos. 2006	
1 jour	2 020,00 €	2 050,00 €	1,49	1 265,00 €	1 283,00 €	1,42
2 jours	2 420,00 €	2 455,00 €	1,45	1 515,00 €	1 537,00 €	1,45
3 jours	2 860,00 €	2 901,00 €	1,43	1 855,00 €	1 883,00 €	1,51
4 jours	3 530,00 €	3 583,00 €	1,50	2 185,00 €	2 218,00 €	1,51
5 jours	4 370,00 €	4 436,00 €	1,51	2 690,00 €	2 730,00 €	1,49
par jour supplémentaire	824,00 €	836,00 €	1,46	515,00 €	522,00 €	1,36

a bis) Utilisation de toutes les salles du Kursaal (grande salle + petit Kursaal + salle Colard + salle Proudhon + salle Risset + salle Pellegrin + salle Thevenot + salle Bidault + Foyer de la Danse + Ecole Ory - nom provisoire), **soit 10 salles** (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2005	Propos. 2006		2005	Propos. 2006	
1 jour	2 050,00 €	2 080,00 €	1,46	1 280,00 €	1 298,00 €	1,41
2 jours	2 440,00 €	2 475,00 €	1,43	1 530,00 €	1 553,00 €	1,50
3 jours	2 880,00 €	2 923,00 €	1,49	1 860,00 €	1 888,00 €	1,51
4 jours	3 550,00 €	3 600,00 €	1,41	2 190,00 €	2 222,00 €	1,46
5 jours	4 380,00 €	4 445,00 €	1,48	2 690,00 €	2 730,00 €	1,49
par jour supplémentaire	840,00 €	852,00 €	1,43	520,00 €	528,00 €	1,54

b) Grande salle et Petit Kursaal (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2005	Propos. 2006		2005	Propos. 2006	
1 jour	1 180,00 €	1 198,00 €	1,53	840,00 €	852,00 €	1,43
2 jours	1 410,00 €	1 431,00 €	1,49	1 010,00 €	1 025,00 €	1,49
3 jours	1 680,00 €	1 705,00 €	1,49	1 210,00 €	1 228,00 €	1,49
4 jours	2 020,00 €	2 050,00 €	1,49	1 445,00 €	1 467,00 €	1,52
5 jours	2 430,00 €	2 466,00 €	1,48	1 760,00 €	1 786,00 €	1,48
par jour supplémentaire	463,00 €	470,00 €	1,51	308,00 €	312,00 €	1,30

c) Grande salle seule (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2005	Propos. 2006		2005	Propos. 2006	
1 jour	1 115,00 €	1 132,00 €	1,52	608,00 €	617,00 €	1,48
2 jours	1 275,00 €	1 294,00 €	1,49	796,00 €	808,00 €	1,51
3 jours	1 435,00 €	1 456,00 €	1,46	1 035,00 €	1 050,00 €	1,45
4 jours	1 755,00 €	1 781,00 €	1,48	1 275,00 €	1 294,00 €	1,49
5 jours	2 070,00 €	2 101,00 €	1,50	1 355,00 €	1 375,00 €	1,48
par jour supplémentaire	370,00 €	375,00 €	1,35	216,00 €	219,00 €	1,39

d) Petit Kursaal seul

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2005	Propos. 2006		2005	Propos. 2006	
1 jour	509,00 €	517,00 €	1,57	254,00 €	258,00 €	1,47
2 jours	815 €	827,00 €	1,47	408,00 €	414,00 €	1,47
3 jours	1 223,00 €	1 241,00 €	1,47	612,00 €	621,00 €	1,47
4 jours	1 630,00 €	1 654,00 €	1,47	816,00 €	828,00 €	1,47
5 jours	2 037,00 €	2 067,00 €	1,47	1 020,00 €	1 035,00 €	1,47
par jour supplémentaire	402,00 €	408,00 €	1,49	206,00 €	209,00 €	1,46

e) Petit Kursaal et salle Colard

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2005	Propos. 2006		2005	Propos. 2006	
1 jour	558,00 €	566,00 €	1,43	319,00 €	324,00 €	1,57
2 jours	893,00 €	906,00 €	1,46	510,00 €	517,00 €	1,37
3 jours	1 338,00 €	1 358,00 €	1,49	765,00 €	776,00 €	1,44
4 jours	1 785,00 €	1 811,00 €	1,46	1 021,00 €	1 036,00 €	1,47
5 jours	2 233,00 €	2 266,00 €	1,48	1 275,00 €	1 294,00 €	1,49
par jour supplémentaire	438,00 €	444,00 €	1,37	251,00 €	255,00 €	1,59

f) Petit Kursaal et ensemble des petites salles (Colard + Proudhon + Risset + Pellegrin + Thevenot + Bidault + Foyer de la Danse), **soit 7 salles** (cuisine non comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2005	Propos. 2006		2005	Propos. 2006	
1 jour	1 116,00 €	1 132,00 €	1,43	637,00 €	646,00 €	1,41
2 jours	1 753,00 €	1 779,00 €	1,48	957,00 €	971,00 €	1,46
3 jours	2 072,00 €	2 103,00 €	1,50	1 275,00 €	1 294,00 €	1,49
4 jours	2 552,00 €	2 590,00 €	1,49	1 595,00 €	1 618,00 €	1,44
5 jours	3 029,00 €	3 074,00 €	1,49	1 913,00 €	1 941,00 €	1,46
par jour supplémentaire	536,00 €	544,00 €	1,46	340,00 €	345,00 €	1,47

f bis) Petit Kursaal et ensemble des petites salles (Colard + Proudhon + Risset + Pellegrin + Thevenot + Bidault + Foyer de la Danse + École Ory), **soit 8 salles** (cuisine non comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2005	Propos. 2006		2005	Propos. 2006	
1 jour	1 147,00 €	1 164,00 €	1,48	657,00 €	667,00 €	1,52
2 jours	1 778,00 €	1 804,00 €	1,46	974,00 €	988,00 €	1,44
3 jours	2 093,00 €	2 124,00 €	1,48	1 287,00 €	1 306,00 €	1,48
4 jours	2 567,00 €	2 605,00 €	1,48	1 607,00 €	1 631,00 €	1,49
5 jours	3 039,00 €	3 084,00 €	1,48	1 918,00 €	1 947,00 €	1,51
par jour supplémentaire	556,00 €	564,00 €	1,44	355,00 €	360,00 €	1,41

Grille de tarifs tenant compte de la mise à disposition d'une salle supplémentaire (École Ory) quand cette dernière sera rénovée.

g) Grand Kursaal, Petit Kursaal, salle Proudhon (cuisine comprise)

	Tarif normal		% augm.	Tarif associatif		% augm.
	2005	Propos. 2006		2005	Propos. 2006	
1 jour	1 355,00 €	1 375,00 €	1,48	877,00 €	890,00 €	1,48
2 jours	1 595,00 €	1 619,00 €	1,50	1 116,00 €	1 132,00 €	1,43
3 jours	1 915,00 €	1 944,00 €	1,51	1 355,00 €	1 375,00 €	1,48
4 jours	2 230,00 €	2 263,00 €	1,48	1 595,00 €	1 619,00 €	1,50
5 jours	2 560,00 €	2 598,00 €	1,48	1 914,00 €	1 942,00 €	1,46
par jour supplémentaire	463,00 €	470,00 €	1,51	350,00 €	355,00 €	1,43

5. Présentation de spectacle

Petit Kursaal						
Tarif professionnel (1)			% augm.	Tarif culturel (2)		% augm.
2005	Proposition 2006	2005		Proposition 2006		
Forfait 4 h	318,00 €	322,50 €	1,42	159,00 €	161,50 €	1,57
Forfait 1 jour (12 h)	637,00 €	646,00 €	1,41	391,00 €	397,00 €	1,53
Forfait 2 jours	1 117,00 €	1 133,00 €	1,48	720,00 €	730,50 €	1,46
Forfait 3 jours	1 594,00 €	1 618,00 €	1,51	1 030,00 €	1 045,50 €	1,50
Dépassement horaire	79,50 €	80,50 €	1,26	79,50 €	80,50 €	1,26
Par jour supplémentaire	514,00 €	521,50 €	1,46	206,00 €	209,00 €	1,46
Caution : équivalente au montant de location						

Grand Kursaal						
Tarif professionnel (1)			% augm.	Tarif culturel (2)		% augm.
	2005	Proposition 2006		2005	Proposition 2006	
Forfait 1 jour (16 h)	1 532,00 €	1 555,00 €	1,50	566,00 €	574,50 €	1,50
Forfait 2 jours	2 060,00 €	2 091,00 €	1,50	979,00 €	993,50 €	1,48
Forfait 3 jours	2 679,00 €	2 719,00 €	1,49	1 339,00 €	1 359,00 €	1,49
Dépassement horaire	96,00 €	97,50 €	1,56	79,50 €	80,50 €	1,26
Par jour supplémentaire	824,00 €	836,00 €	1,46	412,00 €	418,00 €	1,46
Caution : équivalente au montant de location						

(1) Tarif professionnel : Organismes professionnels titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles présentant les spectacles créés par des tiers et toutes manifestations à caractère commercial.

(2) Tarif culturel : Organismes présentant des spectacles amateurs - Organismes présentant leurs propres créations et titulaires de licences d'entrepreneurs de spectacles.

6. Salles du Kursaal : participation à l'entretien dans le cas de gratuité

La gratuité de location des salles du Kursaal peut être accordée par le Maire ou l'Adjoint délégué pour :

- les manifestations organisées par les administrations d'État, les collectivités territoriales et établissements publics ainsi que par le COS de la Ville de Besançon et l'ASMB,

- les manifestations dont les bénéfices sont reversés à des oeuvres caritatives,

- les manifestations organisées par des associations non subventionnées par la Ville de Besançon.

Dans ce cas, il est proposé une participation à l'entretien des salles :

Tarif journalier	2005	Propositions 2006	% augm.
Grand Kursaal	124,00 €	125,90 €	1,53
Petit Kursaal	92,00 €	93,40 €	1,52
Colard	62,00 €	62,90 €	1,45
Proudhon	72,00 €	73,00 €	1,39
Risset	31,00 €	31,40 €	1,29
Thevenot	15,40 €	15,60 €	1,30
Pellegrin	15,40 €	15,60 €	1,30
Bidault	15,40 €	15,60 €	1,30
Foyer de la Danse	31,00 €	31,40 €	1,29
Ecole Ory (nom provisoire)	18,00 €	18,25 €	1,39

XII - Salles gérées par la Direction Développement Culturel

	2005		Propositions 2006			
	Tarif professionnel	Tarif associatif/culturel	Tarif professionnel	% augm.	Tarif associatif/culturel	% augm.
Opéra-Théâtre						
Pour une représentation	1 500,00 €	590,00 €	1 500,00 €	0	590,00 €	0
Pour un montage-répétition + versement de 5 % sur recette brute supérieure à 6 000 €	750,00 €	435,00 €	750,00 €	0	435,00 €	0
Caution : identique au prix de location pratiqué.						

XIII - Extraction du fichier électoral

Support	Tarifs 2005	Propositions 2006
Support papier format A4	0,18 € par page	0,18 € par page
Support numérique :		
. disquette	1,83 €	1,83 €
. cédérom	2,75 €	2,75 €
Support adhésif papier (étiquettes) - pour 1 000 étiquettes	6,25 €	6,25 €

XIV - Photocopies***Tarif général***

Il est proposé 0,15 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4) (tarif identique à 2005).

XV - Espaces Publics Numériques

Tarifs identiques à 2005

Catégories	Tarif annuel
- de 18 ans (Ville et CAGB)	gratuit
- de 26 ans (Carte Jeune)	Gratuit
+ de 18 ans (Ville et CAGB)	13,00 €
- de 18 ans (hors Ville et CAGB)	10,00 €
+ de 18 ans (hors Ville et CAGB)	30,00 €
Bisontins à faibles ressources (bénéficiaires RMI , RMA, CMU, carte ANPE pour les - de 25 ans ou carte bus GINKO)	6,00 €

Catégories	Tarif annuel
Utilisateurs occasionnels (tarif par heure)	2,00 €
Remplacement carte perdue	1,50 €
Ateliers thématiques (par heure)	1,50 €
Mise à disposition de consommables :	
- Impression page A4 noir et blanc	0,15 €
- Impression page A4 couleur	0,60 €
- Cartes nominatives :	
20 unités	3,00 €
40 unités	6,00 €
60 unités	9,00 €

XVI - Vie Associative

Centre 1901 - Maison des Associations

A. Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901 :

16 € / jour (+ 3,22 %)

8 € / demi-journée (+ 3,22 %).

B. Photocopies laser destinées aux associations :

(sur copieur couleur connecté sur PC ou MAC)

* intervention de l'opérateur : 6,35 € / intervention (identique à 2005)

* le tarif unitaire des photocopies varie selon le nombre total d'exemplaires (tarifs identiques à 2005) :

Photocopies	1 ex. à 99 ex.	Plus de 100 ex.
A 4 - noir	0,12 €	0,10 €
A 4 - noir recto/verso	0,25 €	0,20 €
A 3 - noir	0,18 €	0,15 €
A 3 - noir recto/verso	0,37 €	0,31 €
A 4 - couleur	0,36 €	0,25 €
A 4 - couleur recto/verso	0,71 €	0,51 €
A 3 - couleur	0,61 €	0,41 €
A 3 - couleur recto/verso	1,22 €	0,81 €

C. Cartes photocopies destinées aux associations

- Carte 1 000 photocopies : 46 € (tarif identique à 2005).

D. Assistance technique, formation et prestations assurées par le personnel du secteur graphisme

25,40 €/heure (tarif identique à 2005).

E. Forum des Associations

(tarifs identiques à 2005)

- location d'un stand associatif : 60 €
- location d'un stand commercial : 450 €
- encart publicitaire sur plaquette : 1 page : 200 € - ½ page : 120 €

XVII - École Régionale des Beaux-Arts

Les tarifs proposés sont identiques à ceux de 2005.

A. Droits d'inscription au concours d'entrée : 15 €.

B. Tarif des photocopies pour les étudiants de l'École Régionale des Beaux-Arts

Dans le cadre des travaux qu'ils effectuent pendant leur scolarité, les étudiants de l'École Régionale des Beaux-Arts sont contraints de faire beaucoup de photocopies sur le copieur de l'établissement.

Il est proposé : 0,05 € (tarif unitaire pour format A3 ou A4).

XVIII - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Musée du Temps**A. Entrées et animations**

	Droits d'entrée : Billet double donnant accès aux 2 Musées de la Boucle (Musée des Beaux-Arts et Musée du Temps)	Animation, visite guidée, ateliers programmés (par musée)
Plein tarif du lundi au vendredi	5 €	1,50 €
Le samedi (billet valable uniquement tous les samedis)	2,50 €	1,50 €
Dimanche (entrée et visite guidée de l'après-midi)	gratuit	gratuit
Tarif réduit sur présentation d'une pièce justificative	2,50 €	1,50 €
- Personnes de 60 ans et plus - Amis des musées hors de Besançon - Habitants des villes jumelées - Détenteurs des cartes SESAME, FRANCAS, COS Ville de Besançon, - 1 h avant la fermeture du musée	2,50 €	1,50 €
Gratuité d'entrée sur présentation d'une pièce justificative pour :	Entrée gratuite	
- tous les moins de 18 ans - les étudiants - les détenteurs de la carte Avantage Jeunes - les titulaires d'une carte de réduction SNCF famille nombreuse - les adhérents de l'association des Amis des différents musées de Besançon - les partenaires (associatifs, scientifiques, sportifs, institutionnels, entreprises...) - les visiteurs handicapés et accompagnateurs - les membres de l'ICOM - les journalistes - les bénéficiaires du RMI et RMA - les demandeurs d'emploi	gratuit	1,50 €

		Droits d'entrée : Billet double donnant accès aux 2 Musées de la Boucle (Musée des Beaux-Arts et Musée du Temps)	Animation, visite guidée, ateliers programmés (par musée)
Tarifs groupe	- Groupe maternelle accompagné de leur enseignant - Visiteurs accompagnés d'un guide mandaté par l'Office de Tourisme ou le service d'Art et d'Histoire - Partenariat secteur social - Manifestations organisées par la Ville	gratuit	gratuit
	- Groupe scolaire, secondaire et enseignement supérieur accompagné de leur enseignant - Groupe périscolaire accompagné d'animateurs	gratuit	1,50 €
	Groupe à partir de 10 personnes jusqu'à 30 personnes (hors convention OT)	2.50 € par personne	Forfait groupe : 50 €

B. Moulages en vente au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Reconduction des tarifs 2005

	Moulages	Tarifs 2006
1	Hache à douille	7,00 €
2	Oeil Oudjat	7,00 €
3	Lampe à huile	7,00 €
4	Petit chaouabti	8,50 €
5	Lampe Pompéï	8,50 €
6	Assiette	8,50 €
7	Dieu Mars	12,00 €
8	Telesphore	12,00 €
9	Oenochoe anthropomorphe	14,50 €
10	Sekmet	14,50 €
11	Scarabée égyptien (résine)	14,50 €
12	Buste enfant (résine)	14,50 €
13	Petit taureau à 3 cornes	14,50 €
14	Armoiries	14,50 €
15	Christ en croix	14,50 €
16	Petit buste Victor Hugo	15,00 €
17	Dieu à l'oiseau	17,00 €
18	Mercure gaulois	17,00 €
19	Tête de chat	17,00 €
20	Amour à l'arc	17,00 €
21	Vénus baigneuse	17,00 €
22	Minerve	17,00 €
23	Vénus debout	17,00 €

	Moulages	Tarifs 2006
24	Poignard danois	19,00 €
25	Bacchus	19,00 €
26	Grand chaouabti	19,00 €
27	Epona	19,00 €
28	Mercure drapé	19,00 €
29	Brûle-parfum (résine)	19,00 €
30	Doryphore	19,00 €
31	Vase céramique	19,00 €
32	Petit vase	19,00 €
33	Faucon	23,00 €
34	Grand vase	23,00 €
35	Taureau Apis	23,00 €
36	Griffon gallo-romain	23,00 €
37	Déesse Rome	25,00 €
38	Écllosion d'Harpocrate	25,00 €
39	Défense	25,00 €
40	Tête de mule	25,00 €
41	Mercure nu	25,00 €
42	Main de Victor Hugo	25,00 €
43	Bacchus couronné	25,00 €
44	Hercule, bronze d'après l'Hercule Farnèse	25,00 €
45	Enfant tenant un poisson	25,00 €
46	Lampe à huile Herculanium	33,50 €
47	Mercure demi-nu	33,50 €
48	Tête de mule sur socle	33,50 €
49	Chouette par Pompon	33,50 €
50	Vénus	33,50 €
51	Ephèbe debout se tenant la tête	33,50 €
52	Bas-relief égyptien	44,50 €
53	Osiris	44,50 €
54	Dieu au maillet	44,50 €
55	Aigle de Besançon	44,50 €
56	Ours par Pompon	44,50 €
57	Oie par Pompon	44,50 €
58	Panthère par Pompon	44,50 €
59	Léda et le cygne	50,00 €
60	Isis allaitant Horus	50,00 € (tarif minoré)
61	Tête de taureau	50,00 €

	Moulages	Tarifs 2006
62	Tête de taureau sur socle	63,00 €
63	Tête d'enfant sur socle	63,00 €
64	Tête égyptienne	71,50 €
65	Enfant endormi	71,50 €
66	Idole par Louis Hertig	75,00 €
67	V. Hugo de Rodin	75,00 €
68	Tête grecque sur socle	75,00 €
69	Tête égyptienne sur socle	100,00 €
70	Rêverie	120,00 €
71	La faneuse	130,00 €
72	Aquamanile	130,00 €
73	Faune	140,00 €
74	Tête d'italienne	120,00 €
75	L'Histoire	223,00 €
76	Buste de Marguerite Jouffroy	223,00 €
77	Vierge à l'enfant	223,00 €
78	Sirène de Lullier	380,00 €
79	Grande Vierge à l'enfant	380,00 €
80	Taureau d'Avrigny	380,00 €
81	Grande Vierge à l'enfant	590,00 €
82	Sirène de Lullier	590,00 €

C. Publications et affichettes en vente au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Afin d'écouler les anciennes publications du Musée qui se vendent très difficilement (les catalogues d'expositions passées ne sont plus dans l'actualité, certains autres ouvrages ont un peu vieilli, etc.), il est proposé de solder ces ouvrages en vente à la boutique du Musée. Par ailleurs, le Musée pourrait également s'associer au «désherbage» (vente d'ouvrages d'occasion) organisé par la Bibliothèque Municipale.

Titre de la publication	Tarif 2005	Proposition 2006
Lartigue ou le plaisir de la photographie	15,00 €	15,00 €
Les dessins du Musée	20,00 €	20,00 €
Victor Hugo vu par Rodin	15,00 €	15,00 €
Yan-Pei Ming (première édition)	15,00 €	15,00 €
Gustave Courbet et la Franche-Comté	15,00 €	15,00 €
De Bellini à Bonnard	10,00 €	10,00 €
Quatre sculpteurs oubliés	10,00 €	10,00 €
Les Aïnus	10,00 €	10,00 €

Voisin Delacroix	5,00 €	5,00 €
Jean Gigoux	5,00 €	5,00 €
La levrette et le financier	5,00 €	5,00 €
Collections du haut Moyen-Age	5,00 €	5,00 €
Loin du sable	5,00 €	5,00 €
Le carnyx et la lyre	5,00 €	5,00 €
Nos petites Amériques	5,00 €	5,00 €
Elèves d'Ingres - Dessins	5,00 €	5,00 €
Dessins flamands et hollandais Rubens - Rembrandt	5,00 €	5,00 €
Affichettes d'expositions	3,00 €	3,00 €

D. Objets et publications en vente au Musée du Temps

Désignation Article	Prix 2005	Prix 2006	% augm.
bouton de manchette	15,00 €	15,00 €	/
BO clou lune étoile	6,00 €	6,00 €	/
BO pendante lune étoile	11,00 €	11,00 €	/
BO pendante étoile pierre	15,00 €	15,00 €	/
BO pendante rigide quartz	9,00 €	9,00 €	/
BO cable pincé quartz	5,00 €	5,00 €	/
BO argent modèles divers	15,00 €	15,00 €	/
BO 1 roue de pendule	10,00 €	10,00 €	/
BO 2 roues de pendule	14,00 €	14,00 €	/
BO 3 roues de pendule	16,00 €	16,00 €	/
BO cadran de montre	18,00 €	18,00 €	/
bracelet étoile pierre	17,00 €	17,00 €	/
bracelet cristal de roche	6,00 €	6,00 €	/
bracelet cristal et pierres	8,00 €	8,00 €	/
bracelet Maman Papa je t'aime	/	4,00 €	/
bracelets silicone	/	16,00 €	/
bracelet médaille famille	/	2,00 €	/
pin's montre molle	9,00 €	9,00 €	/
chaîne serpent argent	5,00 €	5,00 €	/
collier étoile pierre	19,00 €	19,00 €	/
collier cinq quartz	19,00 €	19,00 €	/
collier La Perle Rare	85,00 €	85,00 €	/
collier cristal de roche	10,00 €	10,00 €	/

Désignation Article	Prix 2005	Prix 2006	% augm.
collier cristal et pierres	15,00 €	15,00 €	/
collier cable pincé quartz	9,00 €	9,00 €	/
porte-clefs solitaire	12,00 €	12,00 €	/
porte clé pierre roulée	6,30 €	6,30 €	/
pend. courbe infini hématite	7,00 €	7,00 €	/
pend. clocher comtois + chaîne	16,00 €	16,00 €	/
pend. ampoule quartz + chaîne	14,00 €	14,00 €	/
pend. lune étoile + chaîne	12,00 €	12,00 €	/
pend. animal argent + chaîne	12,00 €	12,00 €	/
pend. cristal de roche goutte	2,50 €	2,50 €	/
pend. cristal de roche long	1,50 €	1,50 €	/
pend. cristal monture dorée	7,00 €	7,00 €	/
pend. argent modèles divers + chaîne	12,00 €	12,00 €	/
pend. céramique	3,00 €	3,00 €	/
pend. 1 roue de pendule	6,00 €	6,00 €	/
cristal de roche socle bois petit	4,60 €	4,60 €	/
cristal de roche socle bois grand	6,30 €	6,30 €	/
minéraux divers	28,00 €	28,00 €	/
cartes postales	1,00 €	1,00 €	/
CP lot de 7 palais Granvelle	3,00 €	3,00 €	/
CP portraits	0,50 €	0,50 €	/
boîte dents lait bois petite 35	4,50 €	4,50 €	/
boîte dents lait bois grande 45	6,00 €	6,00 €	/
boîte petite souris	8,00 €	8,00 €	/
calendrier château du temps	36,00 €	36,00 €	/
calendrier au fil du temps	34,00 €	34,00 €	/
semainier horloge maison	47,00 €	47,00 €	/
ballon plus léger que l'air 18 cm	25,00 €	25,00 €	/
ballon petit diam 8.5 cm	10,00 €	10,00 €	/
ballon royal aéro grand diam 32 cm	50,00 €	50,00 €	/
cadre photo arbre généalogique	17,00 €	17,00 €	/
porte-photos de classe	/	21,00 €	/
horloge bois	6,00 €	6,00 €	/
pendule chat	15,00 €	15,00 €	/

Désignation Article	Prix 2005	Prix 2006	% augm.
horloge fleur Dagobert	5,00 €	5,00 €	/
horloge péda Mr Clock	15,00 €	15,00 €	/
la petite horloge	11,00 €	11,00 €	/
horloge éphéméride	8,00 €	8,00 €	/
horloge puzzle «j'apprends l'heure»	10,00 €	10,00 €	/
montre en bois	2,00 €	2,00 €	/
engrenages fleurs	7,00 €	7,00 €	/
cubes ville	18,00 €	18,00 €	/
ballon arc en ciel 23 cm	3,50 €	3,50 €	/
zoom ballon	27,00 €	27,00 €	/
jeu pivert double	5,00 €	5,00 €	/
jeux enfant en bois	3,00 €	3,00 €	/
picorette	/	5,50 €	/
Pinocchio animé	/	2,00 €	/
jeu de patience	3,50 €	3,50 €	/
coccinelle métal rouge	10,00 €	10,00 €	/
manège métal globe gondoles	21,00 €	21,00 €	/
animaux métal à remonter	3,00 €	3,00 €	/
mini-locomotive métal	4,00 €	4,00 €	/
jeu clic clac	1,00 €	1,00 €	/
canard tricycle	15,00 €	15,00 €	/
tracteur à vitesse + remorque	26,00 €	26,00 €	/
robot musicien	/	7,00 €	/
space robot bleu	/	15,00 €	/
robot bleu ou robot radio	17,00 €	17,00 €	/
station de l'espace	11,00 €	11,00 €	/
porte-clés animal préhis 9 cm	5,50 €	5,50 €	/
porte-clés tortue	4,00 €	4,00 €	/
porte clé lièvre Mr Luca 17 cm	6,00 €	6,00 €	/
lièvre ou tortue	17,00 €	17,00 €	/
lièvre couché 15 cm 3 coloris	12,00 €	12,00 €	/
lièvre exquise douceur 19 cm	7,00 €	7,00 €	/
tortue de mer 18 cm	13,00 €	13,00 €	/
animal préhistoire 20 cm	12,00 €	12,00 €	/

Désignation Article	Prix 2005	Prix 2006	% augm.
lièvre exquisite douceur 25 cm	9,50 €	9,50 €	/
sablier porte brosse à dent	5,00 €	5,00 €	/
crayon papier personnage	2,00 €	2,00 €	/
stylo personnage	3,00 €	3,00 €	/
toise Théo	14,50 €	14,50 €	/
toise Théophil	18,30 €	18,30 €	/
toise escargot	/	15,00 €	/
automate timberkits wawe machine	25,00 €	25,00 €	/
mikado mm plumier	12,00 €	12,00 €	/
jeu pousse-pousse billard	10,00 €	10,00 €	/
décisionnaire DESTINO avec LED	/	18,00 €	/
pendule de Newton moyen	/	8,00 €	/
jeu d'Albert et Paeva	38,00 €	38,00 €	/
puzzle globe	34,00 €	34,00 €	/
casse-tête métal	2,00 €	2,00 €	/
bébé cirage	2,50 €	2,50 €	/
puzzle blanc masochiste	8,00 €	8,00 €	/
jeu de cartes invisibles	8,00 €	8,00 €	/
dé Lucky sachet de 3	4,00 €	4,00 €	/
boîte à souhait	3,00 €	3,00 €	/
dé marqué 40 mm	2,00 €	2,00 €	/
PC dé mini roulette	3,00 €	3,00 €	/
pendule de Newton grand	/	12,00 €	/
pendule de Newton petit	/	6,00 €	/
objet mécanique petit	13,00 €	13,00 €	/
objet méca moyen	14,50 €	14,50 €	/
objet méca grand	19,00 €	19,00 €	/
objet méca sprocketz	9,00 €	9,00 €	/
gyroscope pm	6,00 €	6,00 €	/
gyroscope original	11,00 €	11,00 €	/
toupie magnétique	8,00 €	8,00 €	/
toupie de verre	13,00 €	13,00 €	/
toupie décision maker	9,00 €	9,00 €	/
toupie bois ou serpent	3,00 €	3,00 €	/

Désignation Article	Prix 2005	Prix 2006	% augm.
toupie bois grande	2,00 €	2,00 €	/
toupie bois moyenne	0,50 €	0,50 €	/
toupie bois petite	1,00 €	1,00 €	/
barre fixe	/	19,00 €	/
balançoire	/	28,00 €	/
parade musicale	/	20,00 €	/
monte & baisse	/	30,00 €	/
carrousel musical	/	40,00 €	/
jardin musical petit	/	50,00 €	/
jardin musical grand	/	110,00 €	/
soleil ou lune balancier	50,00 €	50,00 €	/
père-noël à ski balancier	60,00 €	60,00 €	/
père-noël victorien	50,00 €	50,00 €	/
presse-papiers globe aimanté	19,00 €	19,00 €	/
calendrier de l'avent	20,00 €	20,00 €	/
sphère galerie 2 pièces	12,00 €	12,00 €	/
boule de feu 2 pièces	18,00 €	18,00 €	/
carafon à pipette 150 ml 2 pièces	14,00 €	14,00 €	/
mobile Science Fiction	16,00 €	16,00 €	/
mobile Métamorphose	24,00 €	24,00 €	/
mobile La Vie et le Fil (Life & Thread)	38,00 €	38,00 €	/
sujet à suspendre étoile ou lune	6,50 €	6,50 €	/
carreau céramique citation 15 x 15 cm	20,00 €	20,00 €	/
carreau céramique boucle du Doubs	29,00 €	29,00 €	/
vase cache-cache carton boule	14,00 €	14,00 €	/
photophore taffetas brodé set de 4	9,00 €	9,00 €	/
emploi du temps ardoise magnétique	37,00 €	37,00 €	/
presse-fleurs petit	15,00 €	15,00 €	/
sel et poivre tortue	23,00 €	23,00 €	/
clé des noix	7,00 €	7,00 €	/
tiptop porte-photo magnétique	4,50 €	4,50 €	/
disque time zoner	8,00 €	8,00 €	/
pince-mi pince-moi	1,70 €	1,70 €	/
flacon gélules	12,00 €	12,00 €	/

Désignation Article	Prix 2005	Prix 2006	% augm.
jardin bouteille «Petit Monde»	6,00 €	6,00 €	/
coffret les ans	33,00 €	33,00 €	/
porte-clé cal millénaire	3,40 €	3,40 €	/
calendrier de l'avent carton	8,95 €	8,95 €	/
calendrier métal	10,00 €	10,00 €	/
calendrier marbre diam 115	19,00 €	19,00 €	/
calendrier marbre ou bois diam 75	10,70 €	11,00 €	3
boule calendrier - date mate	7,00 €	7,00 €	/
mini cal perpé métal	13,00 €	13,00 €	/
cal. Colonnes du Temps	30,00 €	30,00 €	/
calendrier mètre du temps	30,00 €	30,00 €	/
calendrier boîte bois 50 ans	22,50 €	22,50 €	/
boîte calendrier renaissance	18,30 €	15,00 €	- 18
calendrier laiton 50 ans 5,5 cm	8,00 €	8,00 €	/
calendrier des anniversaires	/	6,00 €	/
cadran solaire vertical	45,00 €	45,00 €	/
horloge hélice art déco	37,00 €	37,00 €	/
horloge magnétique	23,00 €	23,00 €	/
horloge réveil engrenage	60,00 €	60,00 €	/
horloge globe avion	35,00 €	35,00 €	/
pendule à l'envers	13,00 €	13,00 €	/
clock ball, horloge qui se déplace	20,00 €	20,00 €	/
clock pack	20,00 €	20,00 €	/
réveil méca Vedette noir/blanc	22,00 €	22,00 €	/
réveil méca cloches chromé/cuivré	26,00 €	26,00 €	/
pendulette SPACE CLOCK prisme & cadre	29,00 €	29,00 €	/
pendulette GLOBE CLOCK	24,00 €	24,00 €	/
horloge robot flip clock	65,00 €	65,00 €	/
réveil escamotable métal	/	12,00 €	/
réveil voyage chromé LCL	/	12,00 €	/
réveil garçon ressort LCL	/	13,00 €	/
hor «prendre le temps de»	/	9,00 €	/
réveil robot arti. métal chromé	/	23,00 €	/
mini-réveil LITTLE JAMIE plastique	/	8,00 €	/

Désignation Article	Prix 2005	Prix 2006	% augm.
horloge plaque magnétique	/	40,00 €	/
réveil voyage cuir marron	/	33,00 €	/
mètre «2000 ans d'histoire»	18,00 €	18,00 €	/
mètre histoire de l'art	20,00 €	20,00 €	/
mètre inventions	/	18,00 €	/
mètre de la mode	/	15,00 €	/
minuteur modèles assortis	5,00 €	5,00 €	/
min. œuf/souris/coccinelle	8,00 €	8,00 €	/
minuteur digital oeuf argent	/	6,00 €	/
min. forme soucoupe vol. argent	7,00 €	7,00 €	/
min. culbuto chat cochon	10,00 €	10,00 €	/
minuteur saturne	12,00 €	12,00 €	/
coffret bois de 9 tournevis	45,00 €	45,00 €	/
socle tournant de 9 tournevis	40,00 €	40,00 €	/
loupe à oeil alu n° 2.5 - 4x	7,00 €	7,00 €	/
layette d'établi	16,00 €	16,00 €	/
présentoir montre	26,00 €	26,00 €	/
présentoir montre cloche	15,00 €	15,00 €	/
marteau horloger acier 50 mm	13,00 €	13,00 €	/
porte clé tournevis	4,00 €	4,00 €	/
sablier laiton 30 minutes	55,00 €	55,00 €	/
sablier 80x14 mm 3min arrondis	1,50 €	1,50 €	/
sablier colonne bois 10 cm	4,60 €	4,00 €	- 13
sablier pulsomètre 15 ou 30 secondes	1,00 €	1,00 €	/
sablier pyrex 15 cm 3 minutes	10,00 €	10,00 €	/
sablier laiton h 90	10,30 €	11,00 €	7
sablier laiton h 80	23,00 €	23,00 €	/
sablier triple 3-4-5 minutes	15,00 €	15,00 €	/
sablier triple 5-10-15 minutes	20,00 €	20,00 €	/
CD sablier	13,00 €	13,00 €	/
sablier buis	4,00 €	4,00 €	/
boîte caramels	4,00 €	4,00 €	/
boîte à temps «Boitatemps»	6,00 €	6,00 €	/
boîte à temps anamorphose	7,00 €	7,00 €	/

Désignation Article	Prix 2005	Prix 2006	% augm.
bougie atelier horloger	6,00 €	6,00 €	/
bougie compte heure	3,00 €	3,00 €	/
éventail musée du temps	2,00 €	2,00 €	/
bulles de savon	2,00 €	2,00 €	/
éditions Musée du Temps	5,00 €	5,00 €	/
Besançon Horloger	25,90 €	25,90 €	/
éditions Musée du Temps	12,00 €	12,00 €	/
éditions Musée du Temps	15,00 €	15,00 €	/
Le Palais Granvelle en toutes lettres	10,00 €	10,00 €	/
montre musée du Temps Swatch	35,00 €	35,00 €	/
montre senestre	80,00 €	80,00 €	/
bracelet montre	12,00 €	12,00 €	/
montre du contre la montre	80,00 €	80,00 €	/
moulage main Victor Hugo	25,00 €	25,00 €	/
moulage buste Victor Hugo Rodin	75,00 €	75,00 €	/
moulage petite sirène plâtre	380,00 €	380,00 €	/
moulage petit buste Victor Hugo	15,00 €	15,00 €	/
moulage petite sirène pierre reconstit.	590,00 €	590,00 €	/
presse papier point suspension bronze	45,00 €	45,00 €	/
figurine argile Musée du Temps	8,00 €	8,00 €	/
carnet des îles intimes	5,00 €	5,00 €	/
carnet Musée du Temps grand	5,00 €	5,00 €	/
carnet Musée du Temps petit	3,00 €	3,00 €	/
sablier Musée du Temps 2 mn	12,00 €	12,00 €	/
crayon de papier	0,80 €	0,80 €	/
dé de collection	4,00 €	4,00 €	/
carte puzzle blanc	3,00 €	3,00 €	/
carte voeux multiple à cocher	1,20 €	1,20 €	/
carte de voeux crayon dé je t'aime	3,00 €	3,00 €	/
kill time carnet 64 pages	13,00 €	13,00 €	/
kill a lot of time carnet 128 p	20,00 €	20,00 €	/
sticker lune étoiles	3,50 €	3,50 €	/
élastiques marque-page lot de 3	7,00 €	7,00 €	/
porte-cartes anniversaire	/	7,00 €	/

Désignation Article	Prix 2005	Prix 2006	% augm.
moufles des amoureux	/	22,00 €	/
globe terrestre gonflable	7,00 €	7,00 €	/
globe serre-livres la paire	/	80,00 €	/
support de globe à suspendre	/	9,00 €	/
globe terrestre à suspendre	110,00 €	110,00 €	/
globe table navigateur	110,00 €	110,00 €	/
sphère armillaire	130,00 €	130,00 €	/
paire mini globes terre & cieux	18,00 €	18,00 €	/
globe boule à suspendre	3,00 €	3,00 €	/
globe age of exploration à suspendre	9,00 €	9,00 €	/
globe R. Vaugondy en boîte 14 cm	25,00 €	25,00 €	/
globe R. Vaugondy en boîte 8.5 cm petit	10,00 €	10,00 €	/
globe Vaug. noir/ivoire petit 12	9,00 €	9,00 €	/
globe Vaug. noir/ivoire moyen 14	12,00 €	12,00 €	/
globe Vaug. noir/ivoire grand 18	18,00 €	18,00 €	/
support globe, bois	5,00 €	5,00 €	/
globe argent 13 cm	32,00 €	32,00 €	/
Star Globe	27,00 €	27,00 €	/
planétaire Planética	35,00 €	35,00 €	/
StarPocket chercheur d'étoiles	30,00 €	30,00 €	/
pendule lunaire Galilée	54,00 €	42,00 €	- 22
stellarscope	32,00 €	32,00 €	/
vice versa sphère	8,00 €	8,00 €	/

E. Tarif des prestations techniques effectuées par l'atelier de moulage des musées

25 € ou 33 € selon la complexité de réalisation du moule et selon la difficulté et la subtilité d'exécution de la patine.

XIX - Bibliothèques**A. Droits d'abonnement tous supports**

	2005	Propositions 2006	% augm.
<i>a) Abonnement annuel :</i>			
. moins de 18 ans : Bisontins et autres communes de la Communauté d'Agglomération	gratuit	gratuit	
Autres	10,00 €	10,00 €	
. à partir de 18 ans : Bisontins et autres communes de la Communauté d'Agglomération	13,00 €	13,00 €	
Autres	30,00 €	30,00 €	
- Bisontins à faibles ressources (sur présentation carte RMI, pour les plus de 25 ans, carte ANPE pour les moins de 25 ans ou carte bus Ginko)	6,00 €	6,00 €	
<i>b) Impression d'écran (Internet, cédéroms, traitement de texte...)</i>			
. A4 - noir et blanc (unité)	0,15 €	0,15 €	Mêmes tarifs qu'en 2005
. A4 - couleur (unité)	0,60 €	0,60 €	
. Cartes nominatives			
- 20 unités	3,00 €	3,00 €	
- 40 unités	6,00 €	6,00 €	
- 60 unités	9,00 €	9,00 €	
<i>c) Remplacement pour carte perdue</i>			
(pendant la durée de validité de l'abonnement) :			
. jusqu'à 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	1,50 €	1,50 €	
. plus de 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	1,50 €	1,50 €	
Facturation documents non rendus :			
. livres de poches, livres d'enfant, BD, cassettes, revues	12,00 €	12,00 €	
. nouveaux romans, essais documentaires, CD, livres, cassettes, partitions, vidéo	20,00 €	20,00 €	
. beaux livres, ouvrages reliés avec planches, CD Rom, DVD	50,00 €	50,00 €	

B. Droits de reproductions réservées aux activités de recherche*a) Diapositives*

	2005	Propositions 2006
Duplication de diapositive	4,00 € l'unité	4,00 € l'unité

b) Fichiers numériques et impression sur papier A4 et sous réserve qu'il existe déjà une copie de substitution du document

Fichier numérique fourni sur CD vierge (sauf miniature de manuscrit) Nombre de reproduction limité à 20 quand il s'agit d'un ouvrage	2005		Propositions 2006	
	Reproduction en aucun cas destinée à diffusion ou à publication	Reproduction pour diffusion ou publication	Reproduction en aucun cas destinée à diffusion ou à publication	Reproduction pour diffusion ou publication
Première image	5,00 € l'unité	20,00 € l'unité	5,00 € l'unité	20,00 € l'unité
Image(s) suivante(s)	0,50 € l'unité	5,00 € l'unité	0,50 € l'unité	5,00 € l'unité

Impression d'après microfilm ou image numérisée sur papier A4	2005	Propositions 2006
A4 noir et blanc	1,00 € l'unité	1,00 € l'unité
A4 couleurs d'après fichier numérisé	2,00 € l'unité	2,00 € l'unité

c) Frais forfaitaires divers (tarifs identiques à 2005)

		2005	Propositions 2006
Frais de port pour envoi de reproductions	France (pour un envoi de 500 g maximum)	3,00 €	3,00 €
	Etranger (pour un envoi de 500 g maximum)	5,00 €	5,00 €
Frais de port pour envoi de photocopies	Forfaitaire	1,50 €	1,50 €
Frais de banque (si le paiement est effectué par un correspondant non européen)	Forfaitaire	3,00 €	3,00 €
Prêt inter-bibliothèques	Demande de prêt inter-bibliothèques d'un ouvrage des bibliothèques municipales de Besançon	8,00 €	8,00 €
	Demande de prêt inter-bibliothèques d'un ouvrage d'une bibliothèque extérieure	15,00 €	15,00 €

XX - Besançon Informations*Documents et produits de promotion*

	2005	Propositions 2006	% augm.
Cartable	8,00 €	5,00 €	- 37
Casquette	5,00 €	5,00 €	0
Crayon de papier	0,40 €	0,40 €	0
Montre	22,00 €	25,00 €	+ 12
Porte-clés	2,50 €	2,50 €	0
Stylo	0,50 €	0,50 €	0
Tapis de souris	2,00 €	2,00 €	0
Tee-shirt manches courtes	8,00 €	6,00 €	- 25
Boîte de caramels		4,00 €	Nouveau
Pièce bulle de savon		2,00 €	Nouveau
Pot à crayons		4,00 €	Nouveau
Sac à dos		10,00 €	Nouveau
Sac de ville		5,00 €	Nouveau
Tour de cou		1,00 €	Nouveau
Trousse		4,00 €	Nouveau

XXI - Besançon Votre Ville

Abonnement pour l'année 2006 (au prorata du nombre de numéros)

	2005	Propositions 2006	% augm.
Abonnement complet :			
(11 numéros) . tarif France	17,60 €	17,60 €	0
. tarif Étranger	39,05 €	39,05 €	0

XXII - Atelier audiovisuel

Liste des films	2005	Propositions 2006	% augm.
Oeuvres en souffrance	10,00 € le film en VHS	10,00 € le film en VHS	0
Art et Archéologie			
. dix petites chinoiseries			
. l'enfant faisant des bulles de savon	10,00 € le film en VHS	10,00 € le film en VHS	0
. Jésus et les pèlerins d'Emmaüs			
. le passage de la Mer Rouge et du Jourdain			
. le trésor est dans la poubelle	50,00 € la série de 6 films VHS	50,00 € la série de 6 films VHS	0
. la carte archéologique			
Santé vidéo	20,00 € le film en VHS	20,00 € le film en VHS	0
. l'échino, vous connaissez ?			
. une symphonie fantastique	50,00 € la série de 3 films	50,00 € la série de 3 films	0
. l'odyssée des vaccinations			

Liste des films	2005	Propositions 2006	% augm.
Témoignages d'anciens déportés	10,00 € le film en VHS	10,00 € le film en VHS	0
. Zelman Brajet - Paulette Devos			
. Adolphe Fucsh - Ida Grinspan	20,00 € la série de 3 films	20,00 € la série de 3 films	0
. André Migdal - Léa Rohatyn			
Présentation des 3 musées			
. à la rencontre du vivant (Muséum)	15,00 € la cassette	15,00 € la cassette	0
. les choses de la vie (Musée Comtois)	comprenant les 3 films	comprenant les 3 films	
. ne pas témoigner serait trahir (Musée Résistance)			
Ecoutez voir Besançon	10,00 €	10,00 €	0
Besançon.clic	10,00 €	10,00 €	0
Victor vu par Ousmane	10,00 €	10,00 €	0
Restauration d'oeuvres d'art - Cabinet des Dessins - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	10,00 €	10,00 €	0
Yan Pei Ming - Exposition 2003 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	10,00 €	10,00 €	0
Autres productions de l'atelier audiovisuel VHS et DVD	10,00 € VHS 15,00 € DVD	10,00 € VHS 15,00 € DVD	0 0

XXIII - Crèches et haltes-garderies

Les tarifs des crèches et haltes-garderies sont fixés par application des barèmes nationaux dans le cadre du contrat enfance conclu entre la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales.

La participation mensuelle des familles est calculée sur la base de leurs ressources imposables x taux journalier x par le nombre d'heures d'accueil du forfait choisi. Cette participation est dégressive en fonction du nombre d'enfants à charge des familles.

A. Accueil régulier dans les crèches collectives et familiales

En 2005, les tarifs de l'accueil régulier dans les crèches collectives et familiales étaient basés sur les taux journaliers suivants :

Accueil \ Enfants à charge	Enfants à charge			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Collectif	0,60 %	0,50 %	0,38 %	0,33 %
Familial	0,50 %	0,40 %	0,31 %	0,27 %

En 2006, dans le cadre de l'application de la prestation de service unique, les tarifs sont basés sur les taux horaires suivants :

Enfants à charge	Accueil			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Collectif	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Familial	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %

La prise en charge d'un repas complémentaire en crèche familiale est facturée sur la base de 3€.

B. Accueil occasionnel dans les haltes garderies

En 2005, les tarifs étaient déjà basés sur des taux horaires, à savoir :

Enfants à charge	Habitants			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Besançon	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	0,075 %	0,065 %	0,055 %	0,045 %
Autres communes	0,1 %	0,09 %	0,08 %	0,07 %

Pour 2006, il est proposé d'arrondir à la deuxième décimale supérieure les tarifs concernant les habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

Enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Tarifs 2005	0,075 %	0,065 %	0,055 %	0,045 %
Propositions 2006	0,08 %	0,07 %	0,06 %	0,05 %

Pour les Bisontins et les habitants des communes qui ne font pas partie de la CAGB les tarifs restent inchangés.

- Ressources des familles prises en compte pour le calcul de leur tarif :

1. Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales :

Les ressources déclarées à la Caisse d'Allocations Familiales mises à disposition de la Ville par le service télématique CAFPRO,

2. Pour les non ressortissants du régime général de sécurité sociale ou les allocataires n'ayant pas communiqué leurs ressources à la CAF :

- ressources de l'année précédente mentionnées sur l'avis d'imposition avant toute déduction,
- les pensions alimentaires versées ou perçues.

▪ A défaut de la production de justificatifs de ressources, la participation horaire est appliquée sur la base du montant maximum des ressources.

- La participation des familles est révisée au 1^{er} septembre de chaque année.
- Montants mensuels maximum et minimum des ressources prises en compte

Ces montants sont fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Accueil	2005	Propositions 2006	Ecart	
			En euros	En %
SEUIL MINIMUM				
Collectif régulier (crèches collectives)	518 €	536,01 €	+ 18,01 €	+ 3,47
Collectif occasionnel Haltes garderies	518 €	536,01 €	+ 18,01 €	+ 3,47
Familial régulier Crèches familiales	518 €	536,01 €	+ 18,01 €	+ 3,47
SEUIL MAXIMUM				
Collectif régulier (crèches collectives)	3 965 €	4 238,19 €	+ 273,19 €	+ 6,89
Collectif occasionnel Haltes garderies	4 089 €	4 238,19 €	+ 149,19 €	+ 3,64
Familial régulier (crèches familiales)	4 185 €	4 238,19 €	+ 53,19 €	+ 1,27

C. Fixation du montant de l'indemnité journalière versée aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants

Le montant de cette indemnité est versé aux assistantes maternelles pour le repas et le goûter servis aux enfants dont elles ont la garde. Cette indemnité est l'une des composantes de la rémunération de ces personnels et s'élevait en 2005 à 4,12 €.

Afin de maintenir la qualité des repas et goûters, il est proposé de la fixer à compter du 1^{er} janvier 2006 à 4,20 € (soit + 2 %).

D. Fixation du montant de l'heure de vacation des pédiatres et psychologues de crèche

Le montant de l'heure de vacation des pédiatres et psychologues intervenant dans les crèches et haltes-garderies municipales s'élevait respectivement à 32,83 € et 23,22 € en 2005.

La Ville rencontrant de plus en plus de difficultés à s'assurer du concours de ces spécialistes, une augmentation régulière de leur rémunération s'avère nécessaire.

Aussi est-il proposé de faire passer l'heure de vacation des pédiatres de 32,83 € à 33,81 € et celle des psychologues de 23,22 € à 23,92 € (soit une augmentation de 3 %) à compter du 1^{er} janvier 2006.

XXIV - Matériel de prêt et livraison d'eau potable**A. Location matériel de prêt**

	2005	Propositions 2006	Observations	% augm.
Tribune VAL 136 et gradins Samia (216 places)	358,00 €	363,00 €	Par type de matériel/jour, non compris transport et installation	1,39
Podium Festitub et Méfran (non couvert)	4,20 €	4,25 €	par m ² /jour	1,19
Podium couvert (16 m ²)	99,00 €	100,00 €	par unité/jour	1,01
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Panneaux d'exposition (stratifiés, entoîlés) et grilles caddie	1,10 €	1,12 €	par unité/jour	* 1,82
Tables, isoïrs, urnes	5,20 €	5,25 €	par unité/jour	0,96
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	3,20 €	3,25 €	par unité/jour	1,56

* Tarif non réévalué depuis 2003.

Une prise en charge forfaitaire de base de 48 € est appliquée à chaque demande de prêt.

La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

B. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarif 2005	Propositions 2006	% augm.	Observations
Absence de réseau d'eau potable	28,80 €	29,20 €	1,39	Par camion de 6 m ³
Présence d'un réseau d'eau potable	100,00 €	110,00 €	* 10,00	Par camion de 6 m ³

* Après les importants travaux réalisés par le Service des Eaux sur le réseau de distribution d'eau potable pour améliorer la desserte des usagers, une première augmentation a été appliquée en 2005. Pour 2006, il est proposé de finaliser la mesure sur la base du prix coûtant de ces livraisons.

C. Véhicules et engins

Cette proposition tarifaire s'inscrit dans le cadre des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers.

Série PAD	Type	Description	Coût au km	Coût à l'heure	Coût à la journée	% augm.	
1000	Berlines		0,31 €			* 3,33	
2000	Fourgonnettes		0,47 €			* 4,44	
3000	Fourgons		0,78 €			* 4,00	
4000-5000	Camions standards	Camions PTAC > 3,5 tonnes sans équipement particulier	1,25 €			* 4,17	
4000-5000	Camions avec équipement	Camions PTAC > 3,5 tonnes équipés benne, bibenne, tribenne grue, polybras	1,77 €	30,95 €		* 4,12	1,48
7000	Engins TP et agricoles	Porteurs multifonction ; tracto-pelles ; mini pelles ; chargeurs, dumpers ; élévateurs télescopiques de chantiers, tracteurs agricoles	5,88 €	20,60 €		1,38	1,48
	Engins de propreté	Laveuses de trottoirs et chaussées : balayeuses trottoirs, chaussées et compactes		24,76 €			1,48
	Nacelles	Elévateurs de personnel sur véhicule autoporteur		30,95 €			1,48
	Engins de manutention	Chariots élévateurs d'exploitation		9,84 €			1,44
	Tracteur routier		0,83 €			* 3,75	
	Semi remorques	Tombereau ; porte-chars ; savoyarde			30,95 €		1,48

* Tarifs non réévalués depuis 2003.

XXV - Tarifs des prestations techniques effectuées par les services municipaux

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2006 les tarifs horaires suivants :

- 26 € pour les prestations de voirie propreté
- 26,50 € pour les prestations logistiques du parc auto (roulage, manutention)
- 31,90 € pour les prestations de maintenance du parc auto (mécanique, carrosserie)
- 32 € (+ 2,2 %) pour la menuiserie, la peinture, la voirie (infrastructure), la signalisation lumineuse, l'électricité bâtiment

- 36,50 € pour la plomberie, la serrurerie, le chauffage des bâtiments, l'éclairage public, la voirie-signalisation (verticale et horizontale), les espaces verts (équipes et logistique)

- 61 € (+ 2 %) pour la prestation «suivi de chantiers»

- 63 € (-1,4 %) pour la réalisation d'études

- 500 € forfait d'intervention pour mise en sécurité d'un chantier sur domaine public en lieu et place de l'entreprise responsable du chantier.

XXVI - Tarifs des prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 32,60 €/heure (+1,9 %).

XXVII - Espaces Verts

	2005	Propositions 2006	% augm.
1. a) Location exceptionnelle de plantes vertes (par jour et par plante)	18,60 €	18,85 €	1,34
1. b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages (par jour et par panneau)	1,60 € + caution	1,65 € + caution	3,12
	161,75 €	161,75 €	0
2. Vente provenant des forêts communales			
a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route), TVA incluse de 5,5 % - le stère	28,95 €	29,35 €	1,38
b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnette, en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - le stère	16,20 €	16,45 €	1,54
c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,35 €	5,45 €	1,87
d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation TVA incluse de 5,5 % - le stère	5,65 €	5,75 €	1,77
e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	7,45 €	7,55 €	1,34
f) Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	3,90 € 117,10 €	3,95 € 118,50 €	1,28 1,17
g) Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	3,90 € 82,25 €	3,95 € 84,25 €	1,28 1,20
h) Cerfs et daims vifs ou abattus TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	3,90 €	3,95 €	1,28
3. Vente de documents édités par les Espaces Verts dont TVA incluse de 19,6 %			
Dépliant Clos Barbisier, Roseraie - l'unité	1,60 €	1,60 €	0
Affiche/dépliant «Les oiseaux à Besançon»	1,60 €	1,60 €	0
Cartes chrysanthèmes ou arbres des forêts : série de 4	1,60 €	1,60 €	0
4. Attraction pour enfants (poneys à Micaud) (redevance par an)	288,60 €	293,00 €	1,52

XXVIII - Service des Eaux**A - Prix de vente de l'eau**

Le **prix du mètre cube d'eau** pour 2006 est proposé à 0,86 € HT le mètre cube, soit sans augmentation par rapport à l'année 2005.

La **redevance de pollution**, dont le montant est notifié par l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,36 € par mètre cube d'eau vendu en 2005.

La **redevance de préservation des ressources en eau** versée à l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée, elle était de 0,05 € par mètre cube d'eau vendu en 2005.

La **TVA** au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs ci-dessus indiqués.

Le tarif de 0,86 € comprend la contribution instituée par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 1987 de 0,02 € par unité de volume de 10 m³ pour financer les actions en cours avec le canton de Douroula au Burkina-Faso.

	Tarif 2005	Propositions 2006	% augm.
Eau	0,86 €	0,86 €	0
Redev. Pollution	0,36 €	Inconnu à ce jour	
Redev. Préservation de la ressource	0,05 €	Inconnu à ce jour	
Redev. FNDAE		Inconnu à ce jour	
TVA	0,07 €	Inconnu à ce jour	
TOTAL	1,34 €	Inconnu à ce jour	

B - Tarifs des branchements

Les tarifs à appliquer en 2006 pour l'exécution des branchements augmentent en relation avec le coût croissant des matières premières. Les forfaits d'installation de chantiers et les prix des regards jusqu'alors sous-facturés par rapport aux prix pratiqués par les entreprises font l'objet d'ajustements destinés à les rapprocher du coût réel.

DESIGNATION	Tarifs 2005	Proposi- tions 2006	% d'augm.
TERRASSEMENT :			
- Forfait d'installation de chantier :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50	600,00 €	650,00 €	8,33
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 dans le cadre d'un chantier	300,00 €	305,00 €	1,66
. pour branchement en fonte et dégagement de la conduite	745,00 €	760,00 €	2,01
- Prix du mètre linéaire de tranchée :			
. pour branchement en PE Ø 32 et Ø 50 en gaine	115,00 €	116,00 €	0,87
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	154,00 €	156,00 €	1,29
PLOMBERIE :			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé			
complète: . pour branchement en PE de Ø 32	247,00 €	250,00 €	1,21
. pour branchement en PE de Ø 50	286,00 €	290,00 €	1,39
. pour branchement en diamètre supérieur à 50	402,00 €	407,00 €	1,24
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation en PE de Ø 32 extérieur	3,60 €	3,70 €	2,78
. Canalisation en PE de Ø 50 extérieur	10,40 €	10,60 €	1,92
. Canalisation en PE Ø 63 extérieur	15,50 €	16,00 €	3,23
. Canalisation en PE Ø 75 extérieur	24,50 €	25,00 €	2,04
. Canalisation de branchement Ø 90	33,50 €	34,00 €	1,49
. Canalisation en fonte			
. Diamètre 60 mm intérieur	16,50 €	17,00 €	3,03
. Diamètre 80 mm intérieur	20,50 €	21,00 €	2,40
. Diamètre 100 mm intérieur	25,50 €	26,00 €	1,96
. Diamètre 150 mm intérieur	36,50 €	37,00 €	1,37
. Diamètre 200 mm intérieur	52,00 €	53,00 €	1,92
* Les pièces de raccords et les équipements particuliers sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %			
- Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	70,00 €	71,00 €	1,43
. pour compteur de 25 mm	123,00 €	125,00 €	1,62
. pour compteur de 30 mm	167,00 €	169,00 €	1,19
. pour compteur de 40 mm	200,00 €	203,00 €	1,50
* Pour les compteurs de 60 mm et plus, les robinets-vannes amont et aval et claps et anti retour anti pollution sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %.			
REGARD DE COMPTAGE :			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	360,00 €	400,00 €	11,11
. sans terrassement	280,00 €	300,00 €	7,14
- Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	200,00 €	200,00 €	inchangé
- Fourniture et pose d'une tôle striée avec scellement	120,00 €	120,00 €	Inchangé
- Scellement de tôle striée existante	40,00 €	40,00 €	inchangé
- Fourniture et pose d'échelle ou d'échelons en regard	60,00 €	60,00 €	inchangé
- Fourniture et pose d'agglos en regard	30,00 €	30,00 €	inchangé
- Fourniture et pose de bordures de protection, au mètre linéaire	20,00 €	20,00 €	inchangé
- Remise en état de tôle striée	50,00 €	50,00 €	inchangé

Les tarifs correspondant à l'exécution des branchements sont passibles d'une TVA au taux en vigueur.

C. Redevances d'abonnement

Cette redevance est destinée à couvrir les frais fixes du réseau et du branchement. Les montants restent indexés sur le calibre du compteur posé qui comprend 10 classes. La classe 9 sera appliquée pour chaque poteau d'incendie non équipé de comptage (à compter du 1^{er} janvier 2006).

Classe d'abonnement	Calibre	Tarif 2005	Propositions 2006	% d'augm.	
1	15 mm	18,20 €	18,50 €	1,65	
2	20 mm	23,70 €	24,00 €	1,27	
3	25 mm	30,00 €	30,50 €	1,66	
4	30 mm	36,00 €	36,50 €	1,39	
5	40 mm	61,00 €	62,00 €	1,64	
6	60 mm	86,00 €	87,00 €	1,16	
7	80 mm	152,00 €	154,00 €	1,31	
8	100 mm	285,00 €	290,00 €	1,75	
9	150 mm	560,00 €	570,00 €	1,78	Appliqué également par poteau d'incendie sans comptage
10	200 mm	1 050,00 €	1 050,00 €	0	

Les redevances d'abonnement sont passibles d'une TVA au taux de 5,5 %.

D - Frais d'accès au service

Cette redevance est perçue avec la première facture de consommation lors d'un changement d'abonné. Son montant est fixé en 2006 à 30,50 € HT, soit une augmentation de 1,66 %.

Cette redevance est passible d'une TVA au taux de 5,5 %.

E - Tarifs de diverses prestations

- Tarif horaire du personnel :

Coût horaire de la main d'oeuvre : 27 € HT (soit + 1,5 %)

- Frais de vérification d'un compteur :

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un jaugeage : 60 € HT (même tarif qu'en 2005)

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur banc d'essai agréé : 150 € HT (même tarif qu'en 2005).

- Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné : 27 € (soit + 1,5 %)

- Réouverture d'un branchement fermé suite à l'impossibilité de relever le compteur, fermé suite à un non-paiement des sommes dues ou fermé suite à un acte délictueux énoncé à l'article 16 du règlement : 53 € HT (+ 1,92 %)

- Forfait recherche de fuites sous domaine privé : 50 € HT, puis temps passé réellement (même tarif qu'en 2005)

- Transaction spéciale en cas de constat de prise d'eau illégale : 500 € HT (même tarif qu'en 2005).

XXIX - Assainissement

A. Redevance assainissement

La redevance assainissement est appliquée à la consommation d'eau potable des habitations, immeubles et établissements raccordés au réseau d'assainissement.

Un montant équivalent est appliqué à la consommation d'eau potable des immeubles raccordables, dès la mise en service de l'égout public.

Depuis 1997, le montant de la redevance assainissement est resté constant, soit 0,91 € HT/m³ avec TVA à 5,5 %. Il est proposé de maintenir ce tarif.

B. Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout

1) Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants

Il est proposé de maintenir les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

2) Cas des branchements réalisés dans le cadre des extensions du réseau d'assainissement

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2006 l'évolution connue de l'index TP 01 sur l'année, soit 4,8 %, ce qui porte le montant de la participation forfaitaire de 1 230 € à 1 290 € HT (arrondi) soit 1 542,84 € TTC. Ce montant est ramené à 1 290 € HT, soit 1 360,95 € TTC (TVA à 5,5 %) pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

C. Droits de branchement (PRE)

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2005 une augmentation de 1,5 % :

* Droit principal : 1 270 € HT soit 1 339,85 € TTC (TVA 5,5 %)

* Droit supplémentaire : 1 270 € HT / 2 = 635 € HT soit 669,93 € TTC (TVA 5,5 %) soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) : 1 270 € HT + [(n - 1) x 635 € HT].

Les droits de branchement (PRE) sont applicables aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout et aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

D. Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé d'appliquer au tarif 2005 une augmentation de 2,5 % : 10,30 € HT soit 10,87 € TTC (TVA : 5,5 %) par tonne de matière de vidange traitée.

E. Prestations effectuées par le Service Assainissement pour le compte de collectivités voisines et de tiers

Il est proposé d'appliquer aux tarifs 2005 une augmentation de 2,5 %.

* Pour le coût de traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines, tarif correspondant au coût de fonctionnement de la filière boues de Port Douvot : 372 € HT soit 392,46 € TTC (TVA : 5,5 %) par tonne de matières sèches traitée.

* Pour les interventions mécaniques : Hydrocureur : 49 € HT/heure

* Pour les interventions de personnel :

. Personnel d'exploitation : 25,30 € HT/heure

. Équipe de 2 agents avec matériel IV : 114,50 € HT/heure

. Équipe de 2 agents avec matériel RDT : 53,50 € HT/heure

. Forfait pour recherche de renseignements suite à demandes émanant de tiers dans le cadre de transactions immobilières : 40 € HT (nouveau).

Assainissement non collectif

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2000 décidant la mise en place du nouveau Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) institué par la Loi sur l'Eau de 1992, il est proposé d'appliquer aux tarifs 2005 une augmentation de 1,5 % :

* Redevance forfaitaire de contrôle initial de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution d'une installation d'assainissement non collectif, facturée au propriétaire : 73,20 € HT soit 77,23 € TTC (TVA à 5,5 %)

* Redevance de contrôle du bon fonctionnement de l'installation facturée au titulaire du contrat de fourniture d'eau potable ou à défaut au propriétaire : 42,30 € HT soit 44,63 € TTC (TVA à 5,5 %).

XXX - Taxe sur l'électricité

Il est proposé de fixer à 0,080 € HT le prix moyen du kwh taxable aux abonnés MT/HT (0,081 € HT en 2005, soit - 1,25 %).

XXXI - Urbanisme

Taxe pour non-réalisation d'aires de stationnement - ce tarif est réactualisé chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction connu soit 2^{ème} trimestre 2005 : 1276) : tarif proposé pour 2006 : 4 616,34 €.

XXXIII - Tarification relative aux événements ponctuels

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

«**M. Benoît CYPRIANI** : J'étais absent pour raison exceptionnelle lors de la dernière Commission Urbanisme - Voirie et je ne pourrais pas l'affirmer mais j'ai l'impression que quelque chose a été rajouté par rapport à cette commission, en tout cas c'est un problème qui n'a pas été abordé explicitement lors de la précédente commission, il s'agit du tarif pour les antennes de téléphonie mobile et vous pensez bien que je ne peux pas laisser passer ça sans réagir, donc je réagis et nous nous abstenons sur ce point. Si vous voulez disjoindre ce point-là de l'ensemble des autres points, on votera bien sûr l'ensemble des tarifs mais pas celui-là.

Je vous rappelle que nous avons depuis le début du mandat œuvré pour un petit peu limiter le déploiement de ces antennes, que les premières séries de négociations que nous avons menées ensemble avec les opérateurs, suite à l'arrêté que vous aviez édicté, avaient capoté. L'objectif de ces négociations était d'obtenir la même convention qu'au niveau parisien et les opérateurs de téléphonie mobile n'ont pas souhaité étendre l'exemple parisien à d'autres villes de province, c'est dommage. On a relancé ensuite des négociations pour obtenir au moins qu'il y ait des informations systématiques au niveau des riverains et là aussi ça a un petit peu capoté. Nous souhaitons aussi qu'au moins la Ville n'accorde pas les autorisations sur son patrimoine municipal, dans un certain nombre de zones et en particulier dans le périmètre des zones qui sont considérées comme étant sensibles. Là je ne sais plus trop où on en est, j'avoue qu'il y a un certain flou. Toujours est-il qu'il y a une inquiétude de la population, il y a à la fois une inquiétude et le fait qu'on peut l'admettre car c'est quand même un outil qui est entré dans les mœurs, dont beaucoup de gens se servent, c'est indéniable, mais il y a un problème dû à la multiplication du nombre des antennes parce que plus les gens téléphonent, plus il faut mettre d'antennes, plus le réseau doit être dense et ensuite il y a une augmentation de la puissance de ces antennes parce qu'à chaque génération il y a une puissance supplémentaire qui est absorbée par chacun de ces appareils, donc le fait de regarder la télévision par exemple sur son téléphone, qui est un énorme progrès...

M. LE MAIRE : On ne va pas relancer le débat là-dessus...

M. Benoît CYPRIANI : Non mais je l'explique quand même, c'est un énorme progrès mais ça consomme beaucoup plus de puissance et donc les antennes sont peut-être plus nocives, en tout cas on n'en sait rien, il y a beaucoup d'interrogations là-dessus. Il y a un risque d'emballement qui est très net, donc sur ce point-là nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Je voudrais simplement dire une chose. Par rapport à ça, la Ville a toujours été claire. Il y a d'ailleurs eu une réunion, me semble-t-il, avec une association qui s'appelle les «Robins des toits», dont je connais bien la présidente puisque c'est une amie à moi qui s'appelle Michèle RIVASI. J'ai été parlementaire avec elle ainsi que Paulette, nous avons des bureaux voisins l'un et l'autre et à cette réunion-là, le représentant de «Robins des toits» a dit d'ailleurs combien le travail de la Ville de Besançon était exemplaire. Je ne veux pas lancer ce soir le débat là-dessus. Nous en reparlerons. Je suis mandaté par l'AMGVF pour animer un groupe de travail. Je dois rencontrer début janvier une parlementaire qui est en train de travailler sur ce projet de loi, je n'ai pas pu avoir de rendez-vous avant. Je suis en contact aussi avec une dame qui connaît très bien ce dossier sur Besançon, que j'associerai à ces démarches, je vais rencontrer beaucoup de monde. Il y a même une étude épidémiologique qui va être lancée par le Professeur Jean-François VIEL en début d'année pour mesurer avec des capteurs. J'ai demandé symboliquement à être le premier, je serai donc le premier à me balader une semaine avec un capteur. Pour l'instant je crois qu'il ne faut ni dire qu'on en meure, ni dire que ce n'est pas dangereux parce qu'on n'en sait rien. Tout le monde, effectivement, a un portable ici ou quasiment... Il y en a deux qui n'en ont pas... C'est sûr, je me «marrais» car quand vous interveniez tout à l'heure, un collègue voulait faire sonner celui d'Eric mais il l'a mis sur vibreur donc ça n'a pas marché. Donc pour l'instant on ne connaît pas les choses mais au niveau national, on est reconnu comme étant une ville pilote dans ce domaine. Je crois qu'on a mis en place un dispositif pour que cela soit la plus totale transparence. Je rappellerai à Benoît CYPRIANI que le dispositif qui est mis en place c'est celui sur lequel il avait donné son accord en réunion de Municipalité. Donc nous faisons exactement ce qui a été décidé en Municipalité. Je pense maintenant qu'il faut effectivement aller plus loin, bien malin ici celui qui peut dire quelle est la nature de ces ondes et leur caractère de dangerosité, en tout cas moi je ne sais pas, donc nous allons faire déjà ces mesures et je vous le répète, je serai le premier testeur. Il se trouve que c'est bien car une antenne a été mise sur le toit de l'hôpital à 30 mètres à vol d'oiseau de mon bureau et je suis toute la journée dessous. On va mesurer les ondes, comme j'ai tous ces «bibis-là» chez moi, je vais mesurer si je suis atteint par la wi-fi, par la télé, par toutes les télécommandes et ensuite on sera clair. Il y a des procédures qui ont été mises en place, Christophe va vous les décrire, il n'y a pas de problèmes, je crois qu'au niveau national on fait ce qu'il faut. On ne peut pas empêcher un certain nombre de choses, vous savez très bien que l'arrêté que j'ai pris a été cassé. Maintenant il y a un problème qu'il va falloir traiter, et on ne sera certainement pas en retard par rapport à ça. Ce que je veux dire simplement, juste, mon cher ami, d'après ce que l'on me dit, je n'ai pas

vérifié, on avait déjà voté cela l'année dernière. Donc ce n'est pas quelque chose qui aurait été remis en cachette de Benoît CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : Je n'ai pas prétendu que c'était en cachette de Benoît CYPRIANI pour autant quand même, il ne faut pas exagérer.

M. LE MAIRE : Je sais bien que tu n'es pas comme ça.

M. Christophe LIME : Simplement par rapport aux tarifs, ce ne sont pas des tarifs fixés par la Ville mais par les opérateurs sur n'importe quelle installation qui peut s'effectuer sur la ville, donc on a repris les tarifs pour justement éviter toute ambiguïté par rapport à la recherche éventuelle de recettes. Je peux tout de suite vous dire que la Ville ne recherche absolument pas des recettes par rapport à ça parce que ça crée justement, comme l'a dit Benoît, un certain nombre de discussions et que pour éviter ce type de discussion-là, si on pouvait éviter de mettre des antennes sur nos bâtiments municipaux, ça ne nous poserait aucune difficulté. Simplement je voudrais quand même donner un chiffre : il y a 46 millions de portables en France aujourd'hui, donc une majorité des gens en possèdent. On peut en penser ce qu'on en veut sauf que c'est la réalité, et aujourd'hui on commence à avoir un certain nombre de problèmes de saturation sur le réseau. A partir de là il faut multiplier le nombre d'antennes. Moi, ce qu'on m'a expliqué, je ne suis pas un spécialiste, c'est que plus on multiplie les antennes, plus on diminue leur puissance. Ça veut dire qu'on a deux solutions, soit on les centralise et on augmente la puissance, ça veut dire que ceux qui sont juste à côté vont en prendre le plus possible, soit on en multiplie le nombre et je dirai que sur l'éventuel risque qui n'est pas démontré pour l'instant...

M. LE MAIRE : On diminue les risques.

M. Christophe LIME : ...on pourrait avoir au moins une diminution d'un certain nombre de risques... Nous n'avons pas ni l'importance ni le poids de Paris qui a réussi à obtenir un certain nombre de choses pour l'instant, ce qui n'est pas le cas de toutes les autres villes, donc on a les mêmes procédures que l'ensemble des autres villes puisqu'il y a une charte nationale qui a été signée avec l'Association des Maires de France...

M. LE MAIRE : Et c'est celle qu'on respecte.

M. Christophe LIME : ... donc elle a été reprise intégralement sur la Ville de Besançon et nous avons réussi à obtenir un élément de plus, qui avait été demandé dans le cadre de l'information, c'est qu'il y ait une publication systématique avant toute déclaration de travaux dans deux journaux, dans l'Est Républicain et dans un gratuit, qui informent de la future implantation de chaque antenne pour essayer de donner plus d'informations. Il faut savoir que nous avons réussi à l'obtenir avec un opérateur, que les deux autres refusaient...

M. LE MAIRE : Et que j'ai refusé les opérations tant qu'ils n'ont pas accepté.

M. Christophe LIME : Exactement. Le dernier point, c'est que si ça continue comme ça, nous allons bientôt être la dernière ville à ne pas avoir la 3^{ème} génération au niveau des portables. Alors là aussi on en pense ce qu'on en veut. Je ne suis pas un spécialiste de la 3^{ème} génération des portables, mais il faut savoir quand même qu'un certain nombre d'entreprises la demandent et que le jour où elles s'implantent à l'intérieur d'une ville, elles demandent la dernière des technologies, ce qui semble légitime, donc il va falloir choisir à un moment ou à un autre entre cette dernière technologie et les emplois et peut-être pas de dernière technologie mais peut-être un petit peu moins d'emplois. Sachez quand même que Montbéliard et Belfort viennent d'avoir la 3^{ème} génération, nous ne l'avons pas encore sur Besançon.

M. Benoît CYPRIANI : Je voudrais répondre sur le fait qu'en Municipalité on avait maintenu nos divergences, on n'en a pas fait un scandale, c'est tout. Concernant ce que dit Christophe, c'est vrai que, je l'ai dit, il y a beaucoup d'utilisateurs. Mais on a quand même, je crois une responsabilité dans la sensibilisation des gens, ce n'est pas parce que les gens utilisent des outils qui peuvent être dangereux qu'il faut qu'on les caresse dans le sens du poil, si je peux m'exprimer ainsi. On a un devoir d'informer les gens sur le fait que plus ils utilisent leur téléphone et plus longtemps ils l'utilisent, plus il faut faire la relation

entre les téléphones et le nombre d'antennes qui sont implantées. C'est vrai qu'il faut les multiplier parce que le réseau est saturé, et c'est vrai aussi qu'il faut les multiplier parce qu'il y a un changement de génération. Je suis désolé mais l'aspect relation avec les entreprises et le fait que Montbéliard ait la 3^{ème} génération avant Besançon, je ne suis pas sûr que ce soit le plus important.

M. LE MAIRE : Dans certains pays c'est 0,6 volt par mètre, nous on a 7,676, c'est vrai, sauf que dans les pays scandinaves c'est l'inverse. C'est ce que disait Christophe, il y a des antennes partout. Donc il y a plein de petites antennes, alors en en mettant moins, il faut augmenter la puissance. Alors dans les autres pays, il y a plein de petites antennes. Est-ce qu'il vaut mieux plein de petites antennes ou moins d'antennes mais plus puissantes ? Pour l'instant je ne sais pas. Peut-être qu'Eric ALAUZET le sait, lui ?

M. Eric ALAUZET : Pas plus que les autres.

M. LE MAIRE : Tu ne le sais pas non plus. Cela dit, je veux bien, pour satisfaire nos amis Verts, qu'on dissocie le rapport.

M. Christophe LIME : Je souhaite intervenir sur les prix de l'eau et de l'assainissement car je pense que c'est important de préciser que pour la 2^{ème} année consécutive, le prix de l'eau n'augmentera pas et pour la 9^{ème} année consécutive, le prix de l'assainissement n'augmentera pas, je tiens quand même à le rappeler et je vais donner les chiffres. Le comparatif au niveau national se fait sur une facture moyenne de 120 m³ puisque déterminer le prix de l'eau est quand même relativement délicat. Est-ce que l'eau est chère ou pas chère, chacun pourrait philosopher par rapport à ça fort longtemps, sauf qu'on a un certain nombre de comparatifs qui nous permettent de nous situer par rapport à d'autres villes et il faut savoir que sur la région, Colmar fait un certain nombre d'analyses sur les différentes grandes villes de l'Est. On était donc en 2004 en 6^{ème} position, on passe en 3^{ème} position et on risque de passer en 2^{ème} position en 2006...

M. LE MAIRE : Sur le prix de l'eau ?

M. Christophe LIME : Sur le prix de l'eau et de l'assainissement et on attend l'enquête du Havre parce qu'on a un panel beaucoup plus large sur toutes les villes de plus de 100 000 habitants qui ne nous a pas été transmis pour l'instant, qui laisse espérer que la Ville sera aussi bien placée. Le dernier petit point parce que c'est quand même aussi important, tout à l'heure je parlais de comparatif avec Montbéliard, j'aime bien le comparatif avec Montbéliard ce soir, tout particulièrement. En 1991, la CPAM de Montbéliard avait fait le choix de ne pas garder en régie son eau, je donne le chiffre parce que c'est quand même super intéressant...

M. LE MAIRE : C'est combien l'eau à Montbéliard maintenant qu'elle n'est plus en régie ?

M. Christophe LIME : En 2005, une facture de 120 m³ c'est 400 € alors que nous sommes à Besançon à 295 €, ce qui fait aujourd'hui une différence de 105 € et une augmentation de la différence, puisqu'il y avait une petite différence en 1991 de 36 € entre Besançon et Montbéliard, Besançon était déjà moins chère, depuis la privatisation de 69 € supplémentaires, payés par l'intégralité des usagers. Je me suis amusé à faire un petit calcul comme ça parce que j'aime bien faire des petits calculs...

M. LE MAIRE : Tu calcules beaucoup !

M. Christophe LIME : Donc 60 000 familles multipliées par 70 €, ça fait quand même 4 millions d'euros supplémentaires au niveau des Montbéliardais. Là aussi il y aura un certain nombre de choix à faire, vous connaissez les miens au titre du service public.

M. LE MAIRE : Ce ne sont pas que les tiens, ce sont les nôtres. Je crois qu'effectivement on peut féliciter le service de l'eau et de l'assainissement. Tu l'as dit, deux années sans augmentation du prix de l'eau, et l'eau, tout le monde en consomme, les plus riches et les plus humbles, l'assainissement : neuf années où l'on ne l'augmente pas. Je crois d'ailleurs qu'il y a une étude qui a été faite il y a quelque temps sur la taxe d'habitation où l'on incluait effectivement la facture d'eau et d'assainissement qu'on paie d'une façon obligatoire. Eh bien la Ville de Besançon se situe dans une strate beaucoup plus performante. Et

105 € d'écart par an sur une facture, pour une famille moyenne entre Besançon et Montbéliard, nous montrent que le choix de la régie était un bon choix et c'est pour ça qu'il restera notre choix avec une eau, en plus, de grande qualité.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : J'interviens pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Je voudrais rappeler que depuis toujours au Conseil Municipal on a approuvé la gestion...

M. LE MAIRE : Tout à fait.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : ... de l'eau à la Ville. On a toujours salué l'intervention et le dynamisme du service de l'eau et de l'assainissement, je crois que là dessus il n'y a jamais eu aucun problème avec l'opposition...

M. LE MAIRE : Est-ce que j'ai dit le contraire ?

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Non mais je le souligne, il n'y a jamais eu aucun problème avec l'opposition de Besançon sur ce sujet. Il n'a d'ailleurs jamais été d'actualité pour nous de parler de privatisation du service de l'eau parce que je crois que franchement c'est un service qui fonctionne très bien. Ce n'est pas forcément le cas pour tous mais en l'occurrence pour celui-là...

M. LE MAIRE : Ah bon ? Tu pourrais donner des noms sur les services qui ne fonctionnent pas bien ? ... Tu vas intéresser du monde !»

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les tarifs proposés ; le groupe des Verts (10) s'est abstenu sur le point concernant le tarif des antennes de téléphonie mobile.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.